

éditorial

La dictature de l'optimisme | Patrice Darteville 3

dossier - Décoder la diversité

L'interculturel est-il soluble dans la démocratie?	Édouard Delruelle	5
Multiculturalisme - Promesse d'émancipation ou abdication des Lumières? Guy Haarscher	8	
L'intégration, credo européen Pascal Martin	10	
La diversité à l'épreuve de l'homogénéité linguistique		
Martine Vandemeulebroucke	12	
«Mieux affirmer ce que nous avons en commun» Une interview du Dr Jamila Si M'Hammed. Propos recueillis par Michèle Michiels	14	
Multiculturalité en entreprise: les vertus de la tache d'huile		
L'entretien de Stéphane Renard avec Jean-Claude Daoust	16	
Les accommodements: faut-il s'en accommoder?		
Frédéric Soumois	18	

Idées

Presse d'opinion: une si longue absence... L'entretien de Jean Sloover avec Paul Magnette.....	20
---	----

éthique

Six années d'euthanasies légales: un bilan Dr Marc Englert.....	22
Clonage - Science, éthique ou médecine? Henri Alexandre	24

religion

Dieu est-il programmé dans notre cerveau par la sélection naturelle? Xavier De Schutter.....	26
---	----

laïcité

Participez à la Convention 2009	27
--	----

culture

Le cinéma sème à tous vents Vera Kotaji	28
Gino De Dominicis - Calamita Cosmica Ben Durant	30
BD - Mister President Une interview de Frédéric Seron. Propos recueillis par Julien Dohet	31

agenda

En couverture (ainsi que par ailleurs dans ce dossier): Beat Streuli, «Bruxelles 07», 2007 – © Courtesy: Beat Streuli et Galerie Erna Hécey, Bruxelles.

Notre prochain dossier: Derrière les murs

Qui s'intéresse à l'enfermement, à la surpopulation des prisons, aux détenus, à leurs possibilités de reclassement, à la prévention? Pourtant, il y a toujours quelque chose qui se passe: une révolte, une grève des gardiens, un projet ministériel... La situation est en effet explosive et si nombre d'acteurs tentent de se faire entendre, qui les écoute vraiment?

6

24

30

La dictature de l'optimisme

Tous les pouvoirs ont la tentation –et souvent bien plus que cela– de contrôler la pensée de leurs sujets ou de leurs citoyens et d'en dicter le contenu.

L'avènement de l'âge audiovisuel a donné aux comportements de ce type des possibilités tout à fait inespérées et redoutées. On tente encore parfois de nous faire croire qu'aujourd'hui, nous vivons le triomphe de la démocratie et donc de la liberté.

Voire.

Roumanie et Russie

Dans les nouvelles de ces derniers temps, prenons d'abord le plus caricatural, qui nous vient des pays de l'ex-bloc soviétique.

Le sénat roumain a donc voté à l'unanimité le 25 juin une loi exigeant des radios et télévisions une égale répartition entre les informations «positives» et les informations «négatives»¹. Le président de la République doit encore la promulguer –et devant la taille de la gaffe vis-à-vis des Occidentaux, d'aucuns l'incitent à ne pas le faire. Quant au conseil national de l'audiovisuel, chargé d'appliquer la loi et de définir ce qui est une nouvelle «positive» et ce qui est une nouvelle «négative», manifestement et heureusement, il renâcle à la tâche.

En Russie, où l'on est plus habile, le ministre de la culture va passer commande à l'industrie nationale du cinéma de films au contenu plus «patriotique»².

On ne rompt pas si facilement avec quarante ou septante ans de pouvoir autoritaire, sans parler de ce qui les a précédés, me dira-t-on.

Italie et France

Mais est-on si sûr en Europe de l'Ouest d'être à l'abri de tout risque?

Le cas de Berlusconi en inquiète plus d'un. Son contrôle des médias privés à titre personnel et des médias publics par ses fonctions publiques a anesthésié l'opinion. Il a beau être inculpé dans de multiples procès, rien ne paraît arrêter la parade qu'il a trouvée: une loi garantissant l'immunité pénale au président du Conseil et, pour maquiller un peu plus les choses, au président de la République et à ceux des Chambres. Députés comme sénateurs ont voté en ce sens en juillet.

Mais c'est sans doute en France que la situation est en train d'évoluer le plus rapidement. On y avait un peu oublié ces dernières années la lourde tutelle du président de la République sur la télévision imposée par de Gaulle. Mais voilà Sarkozy. Une télévision soucieuse de l'équilibre entre les opinions ne lui plaît pas. C'était le conseil supérieur de l'audiovisuel qui nommait le président de France-Télévisions. Désormais, le président hyperactif veut faire lui-même cette nomination. Pour un député socialiste,

«c'est du Berlusconi de petit calibre», pour un sénateur communiste «nous sommes en démocratie»³.

Plus grave encore, et toujours en France, le Premier Ministre lance l'assaut contre l'Institut national des statistiques, l'INSEE. La raison en est que ses «prévisions sont comme d'habitude extrêmement pessimistes». Et le porte-parole du parti majoritaire de taxer implicitement l'Institut de malhonnêteté⁴.

Démocratie d'opinion?

Tout ceci est le mélange de la politique traditionnelle de contrôle et de la démocratie d'opinion. Comme le dit Régis Debray dans un débat avec Jacques Julliard «Aujourd'hui ne devient légitime que ce qui est populaire et ça fonctionne en boucle»⁵. Et de situer le rôle des nombreux médias: «Avec l'internet, ce n'est pas "Tous prêtres!", mais "Tous journalistes"». La conséquence, selon l'intellectuel parisien, est que «ce système est en train d'engendrer une démocratie plébiscitaire».

Jacques Julliard est plus optimiste ou plus positif. Là où Debray voit «dissolution de la politique dans la sociologie», Jacques Julliard voit progrès de la démocratie: «auparavant, une fois que les citoyens ont désigné leurs représentants, leur devoir est de se taire. C'est ce qu'ils n'acceptent plus». Pour lui, l'opinion c'est la liberté tandis que pour Régis Debray, elle est le plus bas degré du savoir. Ce qui compte pour Debray, c'est la conviction. L'opinion «n'est qu'une tendance à l'assentiment. Elle produit une diplomatie où l'on s'émeut de tout (Ingrid Bétancourt...) pour mieux s'occuper durablement de rien».

Ce qui donne tort à J. Julliard, c'est la question de la manipulation. Bush et Blair en sont les exemples les plus fameux. Un colonel américain, Sam Gardiner, a démontré récemment que Tony Blair a inventé et répandu avec G. W. Bush des histoires inventées de toutes pièces pour lutter contre le «terrorisme». Tout a été monté par le conseiller de Tony Blair, Alastair Campbell, spécialement la légende de la femme à la main coupée par les talibans parce qu'elle avait les ongles vernis⁶.

La vraie question est de savoir si les citoyens sont indéniablement manipulables ou s'il ne faut pas les croire si idiots. C'est bien là le pari des laïques, mais c'est aussi pour cela qu'ils sont si malheureux aujourd'hui. Certes, nombreux sont les citoyens qui ne sont plus dupes de G. W. Bush. La manipulation peut donc avoir des limites. La combattre est aujourd'hui le premier travail des laïques. À défaut, il ne restera rien, en une génération, de la démocratie.

Son triomphe pour l'éternité paraît si certain en 1989. On aura plutôt le triomphe de la communication. Celle-ci peut très bien se passer de l'information, comme le disait Pascal Durand⁷.

Patrice Darteville

¹ Le Monde du 28 juin, *La Libre Belgique* du 1^{er} juillet 2008.

² Le Monde du 4 juillet 2008, d'après l'AFP.

³ Cf. Le Monde du 27 juin 2008.

⁴ Claire Guélaud, «L'exécutif et l'UMP lancent la charge contre l'INSEE», Le Monde des 22-23 juin 2008.

⁵ «L'opinion, maladie infantile ou séville de la démocratie?», Le Monde des 1^{er} et 2 juin 2008.

⁶ Christian Salmon, «Le paradoxe du sarkozisme», Le Monde du 3 mai 2008.

⁷ Pascal Durand, «Métro, boulot, dodo: lecteur trompé», Le Soir du 14 octobre 2000.

DÉCODER LA DIVERSITÉ

La diversité de la société est un fait objectif.

Comment franchir les obstacles qui se dressent de facto dans le vivre-ensemble? Comment lutter contre les replis identitaires? Et si la laïcité jouait pleinement son rôle de socle de valeurs incontournables, de moteur de réflexion? Sans pour autant faire disparaître des traditions culturelles minoritaires, mais en évitant la tribalisation de la société.

Petit voyage en diversité.

L'interculturel est-il soluble dans la démocratie?	5
Promesse d'émancipation ou abdication des Lumières?	8
L'intégration, credo européen	10
La diversité à l'épreuve de l'homogénéité linguistique	12
«Mieux affirmer ce que nous avons en commun»	14
Multiculturalité en entreprise: les vertus de la tache d'huile	16
Les accommodements: faut-il s'en accommoder?	18

Un énorme défi: juridique, politique, culturel

L'interculturel est-il soluble dans la démocratie?*

Le défi auquel nous sommes confrontés aujourd'hui est le suivant: après la démocratie *politique* réalisée au XIX^e siècle (suffrage universel, élections libres, institutions parlementaires, multipartisme), après la démocratie *sociale* réalisée au XX^e siècle (droit de grève, négociations sociales, syndicalisme, mutuellisme), il nous faut aujourd'hui réaliser une troisième forme de démocratie: la démocratie *culturelle ou interculturelle*¹.

Je ne veux pas suggérer que l'histoire est une marche radieuse et que, d'étape en étape, nous sommes sur le point d'arriver à la démocratie complète. Au contraire: l'histoire nous pose des problèmes que «nous» essayons de résoudre tant bien que mal. Et à chaque fois, la question est précisément de savoir qui «nous» sommes, quelle est la composition et l'identité de ce «nous» qui avance dans l'histoire: qui en fait partie et qui en est exclu, qui est actif et qui est passif, qui est au centre et qui est à la périphérie, qui a droit à la visibilité et qui est dans l'obscurité?

La démocratie se réinvente chaque fois que de nouvelles subjectivités, de nouveaux acteurs émergent de l'inframonde obscur et apparaissent dans l'espace public; chaque fois que des «hommes infâmes» (*infama*: sans réputation), comme les appelle Michel Foucault, qui n'ont pas lieu d'être vus, dont la parole n'est entendue que comme plainte ou bruit, à un moment donné, entrent par effraction dans l'espace visible et revendiquent d'être entendus et reconnus: le «peuple» («le tiers-état») dans la foulée de la Révolution française, les ouvriers («prolétaires») dans la foulée de la Révolution industrielle.

torique, indéterminée, une société où la place et l'identité des uns et des autres, et la nature des rapports entre les uns et les autres, sont ouvertes à la contestation et à la transformation.

Or, cette «dynamique» démocratique repose elle-même sur deux conditions. La première condition est une condition de «laïcité» (de laïcité profonde, qui va bien au-delà de la séparation de l'État et de l'Église): la société ne repose plus sur aucun fondement, l'ordre social et politique est dépourvu de repère dernier, d'assise transcendante. La condition de l'indétermination et de l'historicité démocratiques, c'est que le pouvoir ne soit plus légitimé par les Esprits ou les Ancêtres, les Dieux ou Dieu, mais sur des principes abstraits qui permettent aux individus de se rattacher directement à lui (le pouvoir). Telle est la signification subversive des Droits de l'Homme: ils désincorporent la société, ils dissolvent les rapports fondés sur la tradition, la religion et l'autorité, et ils permettent ainsi aux conflits qui traversent la société de lui donner forme.

Réinventer un espace commun

La seconde condition est une condition de «créativité» historique: l'émergence de nouveaux sujets politiques dans l'espace public, l'inscription de nouvelles subjectivités dans le «nous commun», supposent la *réinvention* de cet espace commun lui-même – la réinvention et la recréation de ce que «nous» sommes. Les nouveaux acteurs ne viennent jamais simplement s'ajouter par addition au «nous»; ils refont ses contours, l'invitant à changer son centre de gravité, à se *décenter* continuellement.

La grande question est de savoir si cette dynamique peut se poursuivre avec ces nouveaux acteurs que sont les «étrangers», «immigrés», «allochtones», «minorités culturelles» ou «ethniques». Tous termes qui font problème, ce qui est bien le signe que nous ne savons pas exactement quels sont ces nouveaux sujets en devenir. Nous ne savons pas très bien en quoi ce sont de nouveaux sujets *politiques*, et si les reconnaître comme tels (c'est-à-dire reconnaître telle ou telle personne comme «appartenant à une minorité»).

* Publié dans *(Agenda interculturel*, n° 260, février 2008, pp. 16-19.

¹ Cet article reprend l'intervention d'Édouard Delruelle à la rencontre-débat «Parlons Nous» organisée par Bruxelles Laïque et le CBAI le 25 septembre 2007.

réquisit d'une société qui ne repose sur aucun fondement, aucune assise transcendantale?

2) quant à la condition de créativité: la dynamique ethnique n'est-elle pas anti-démocratique, dans la mesure où elle ne revendiquerait pas d'entrer dans le «nous» commun (pour le changer), mais de constituer autant de «nous» ethniques plus ou moins autonomes par rapport au «nous» commun et les uns par rapport aux autres?

L'ère post-théologique

À la première question, je voudrais répondre qu'il ne faut pas surestimer le phénomène religieux dans les processus identitaires que l'on observe actuellement. Certes, l'affirmation religieuse existe. Mais dans le cas des populations d'origine marocaine ou turque, par exemple, la composante nationale surdétermine largement, à l'évidence, la composante musulmane. Mais surtout, il faut admettre que notre société a définitivement basculé dans l'ère post-théologique. Certes, l'Église catholique est encore capable d'exercer un puissant lobbying politique; certaines Églises évangéliques comportent en véritables puissances médiatique-financières; quant à l'islamisme politique, il fait peser les risques géostratégiques et terroristes que l'on sait. Mais tout en restant lucide et vigilant, je crois que plus aucune religion n'est, en soi, un risque pour la démocratie.

La seconde question (la dynamique ethnique n'est-elle pas antidémocratique?) soulève le problème du communautarisme. Pour paraphraser quelqu'un, on pourrait dire qu'un spectre hante la question interculturelle, c'est le spectre du «communautarisme». C'est un concept très mal défini, auquel il faut donner un minimum de consistance. Le communautarisme commence, non pas quand un quartier est ethniquement homogène ni même quand les membres d'une communauté se marient entre eux ou commercent entre eux, mais lorsque les communautés se voient accorder (ou qu'on leur abandonne) des compétences normatives significatives, comme l'enseignement, le mariage, les mœurs, etc. Ainsi, le jeudi 13 septembre 2007, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté une déclaration symbolique reconnaissant de telles compétences aux 370 millions de personnes appartenant aux peuples autochtones/indigènes: «droit de s'administrer eux-mêmes», de «contrôler leurs propres systèmes scolaires», «leurs propres médias», «leur propre langue», et même «d'utiliser leur propre pharmacopée». Voilà du «communautarisme», solution peut-être légitime dans le cas des peuples indigènes, mais qui serait effectivement désastreuse pour la démocratie interculturelle – car elle ruinerait l'idée même d'*interculturalité*, ainsi que l'idée même de l'égalité des citoyens devant la loi, base de tout État de droit.

Tout le monde voit bien aussi, sur l'axe «socioculturel», («qualitatif») du problème, que les populations d'origine étrangère qui arrivent aujourd'hui ne sont plus dans une logique pure et simple d'assimilation et/ou «d'esprit de retour»², mais dans une dynamique hybride d'intégration et d'aspiration identitaire.

C'est la conjonction des deux phénomènes, démographique et culturel, qui rend la question interculturelle incontournable. Mais cette question est-elle soluble dans la démocratie? Je me fais ici l'écho, non pas de ceux qui ont une réaction de peur ou de rejet face à «l'autre», mais de ceux qui se demandent légitimement si la revendication identitaire est compatible avec la culture démocratique, et qui pensent que s'il y a bien une subjectivité qui doit rester à l'écart de tout espace public, qui doit rester confinée dans la sphère privée (sphère du «moi» mais pas du «nous»), c'est bien la subjectivité ethnique.

Eu égard aux deux conditions de toute démocratie (énoncées plus haut), on peut en effet se demander si une démocratie culturelle ou interculturelle est possible:

1) quant à la condition de laïcité: est-ce que la composante essentielle de nombreuses identités culturelles ou ethniques — la religion — n'est pas incompatible avec le

manière dont on traite les personnes étrangères (réfugiés demandeurs d'asile, candidats au regroupement familial, etc.), qui conduit au «communautarisme»³?

Nous ne devons pas avoir peur d'ouvrir l'espace commun à ces nouvelles subjectivités dites ethniques ou identitaires, à condition de toujours tenir ensemble les deux exigences de toute dynamique démocratique: d'une part, il faut reconnaître les identités et les cultures minoritaires, leur permettre de se développer et de se rencontrer (la Commission du dialogue interculturel a fait à ce sujet de multiples propositions touchant l'apprentissage des langues et des cultures d'origine dans les écoles, le réaménagement des jours fériés, la création d'un musée des migrations, etc.); d'autre part, il faut stimuler la puissance désincorporante et émancipatrice des droits de l'homme (le droit des femmes, des homosexuels, la liberté de pensée sur tout sujet, etc.). Il faut tenir les deux exigences indissociablement, à travers des dispositifs concrets qui soulèvent notamment la délicate question de la reconnaissance institutionnelle et juridique des minorités – question à laquelle les trois Régions du pays ont apporté, jusqu'à présent, des réponses très différentes.

Je voudrais conclure par deux considérations. La démocratie interculturelle ne flotte pas dans une sphère supérieure au-dessus des sphères politique et sociale. Si elle doit se développer un jour, ce sera en appuyant ses bases dans la démocratie politique et dans la démocratie sociale: dans la démocratie politique, à travers un approfondissement des droits politiques des étrangers (droit de vote et droit d'éligibilité), et une réflexion sur la représentativité des communautés d'origine; dans la démocratie sociale, à travers des politiques d'action positive et des plans de diversité qui ne sont possibles que si l'on procède régulièrement à des monitorings (dont le but est d'évaluer la proportion de personnes étrangères ou d'origine étrangère dans tel secteur, par rapport à la moyenne nationale). Jusqu'à présent, le projet de tels monitorings est limité au secteur économique («monitoring socioéconomique»). Il est nécessaire aussi, selon moi, d'élargir ces monitorings à d'autres domaines (logement ou enseignement, par exemple).

Seconde considération: les enjeux de la démocratie interculturelle sont indissociables de la question cosmopolitique – c'est-à-dire de la politique telle qu'elle s'organise au niveau mondial. Car si nous sommes confrontés à la question interculturelle, c'est bien parce que nos démocraties, dont le cadre était jusqu'ici statio-national, sont en train de basculer dans une ère non pas post-étatique ou post dites ethniques) deviennent trans-étatiques (elles préservent leur identité malgré l'émigration, et maintenant même grâce à travers l'émigration). C'est pour cette raison que nous nous trouvons aux prises avec des populations qui sont sur notre sol («étatiques»), mais qui désirent (légitimement) garder leur identité («nationale») d'origine.

Le droit à l'hospitalité

Chaque conquête démocratique est indissociable d'un droit fondamental reconnu aux nouvelles subjectivités qui émergent. Pour la démocratie, ce droit sera le droit à l'hospitalité. Le droit à l'hospitalité est à la démocratie interculturelle ce que le suffrage universel est à la démocratie politique, et le droit de grève à la démocratie sociale. Ce

droit d'hospitalité (pensé dès le XVIII^e siècle par Kant) est le droit de tout homme venant d'ailleurs (avec sa culture, sa langue, sa religion, son mode de vie) d'être accueilli et respecté dans sa singularité et dans son altérité. Le droit d'hospitalité (dont Kant précise qu'il ne relève pas de la «philanthropie», c'est-à-dire de l'humanitaire, mais bien du droit) signifie tout simplement que, puisque notre monde est un monde fini, dépourvu d'espaces inhabités où nous pourrions refouler les nomades, puisque étant «sphérique, les hommes ne peuvent se disperser à l'infini et qu'il faut donc qu'ils se supportent les uns à côté des autres, personne n'ayant originaiement le droit de se trouver à un endroit de la terre plutôt qu'à un autre», (en conséquence de tout cela, conclut Kant) «tout homme a le droit de se proposer comme membre de la société» – c'est-à-dire tout homme a le droit de se proposer comme nouveau sujet du nous⁴.

Se mettre à la place de l'autre

Le droit d'hospitalité, tel qu'il est pensé par Kant, a une portée philosophique immense car l'exigence d'ouverture, de reciprocité («personne n'a originaiement le droit de se trouver à un endroit de la terre plutôt qu'à un autre») n'est pas contingente: elle est constitutive de la condition humaine. Dans la *Critique de la faculté de juger*, Kant montre que la seule base légitime du jugement (esthétique, mais aussi politique) (face à telle œuvre, tel événement), c'est la pluralité des points de vue, le fait de «penser en se mettant à la place de l'autre», c'est-à-dire de n'avoir d'identité, de ne pouvoir dire «moi» ou «nous», «moi je pense que», que dans la non-identité à soi, dans l'altérité.

D'où l'on voit que la question de l'hospitalité et de la mondialisation est une question abyssale, qui touche non seulement à notre rapport au monde, à notre rapport aux autres, mais aussi à notre rapport à nous-mêmes. Car la faculté de «penser en se mettant à la place de tout autre» (notamment de l'étranger qui arrive), n'est possible que dans un certain rapport à soi — un rapport à soi où l'on a déjà fait place à l'étrange et à l'inconnu, où l'on a déjà reconnu l'étranger comme familier (ce qui doit nous devenir familier), et où (vice et versa) l'on a déjà reconnu le plus familier comme étrange — par le doute, le soupçon, l'esprit critique.

Nous sommes donc devant un défi énorme, à la fois juridique, politique, culturel, et qui a même (je viens de le suggérer) des implications philosophiques et psychanalytiques. Face à ce défi, la laïcité a un immense rôle à jouer, mais à condition qu'elle recentre (ou plutôt qu'elle décentre) son combat et son message: qu'elle cesse de se focaliser sur la question cléricale-catholique, et qu'elle devienne l'aiguillon de ce que j'ai appelé la condition de «laïcité profonde de la démocratie»: l'absence de fondement et de repère dernier, l'effondrement assumé des évidences et des certitudes. Là se trouve le nœud entre laïcité et interculturalité: accepter de suspendre les croyances et les vérités héritées, c'est accepter de ne pas être identique à soi-même – et c'est à mon sens la meilleure définition de la «culture», que j'emprunte à Jacques Derrida: «le propre d'une culture, c'est de ne pas être identique à elle-même»⁵.

Édouard Deluelle
Directeur adjoint du Centre pour l'égalité des chances
et la lutte contre le racisme

³ Il y a une corrélation forte entre les dispositions «policières» en matière d'immigration, et la façon dont la population perçoit les étrangers (c'est-à-dire comme une menace), et la façon dont elle perçoit aussi leurs enfants ou petits-enfants. Un symptôme de cette corrélation idéologique tient dans le fait qu'on continue de les appeler «immigrés» ou «allochtones», alors qu'ils n'appartiennent plus, ni de fait ni de droit, à un tel groupe sociologique.

⁴ E. Kant, *Projet de paix perpétuelle*, trad. Gibelin, Vrin, 1984, p. 30.

⁵ Jacques Derrida, *L'autre cap*, Münich, 1991, p. 15.

Beat Streuli, «Bruxelles 07», 2007 – © Courtesy: Beat Streuli et Galerie Erna Hécey, Bruxelles.

MAC'S: Beat Streuli au milieu de la foule

Si proche, mais à distance, Streuli capte à leur insu des gens, hommes, femmes, jeunes... dans la ville. Le regard est objectif, purement photographique, et rend compte de la diversité d'aujourd'hui, notamment à Bruxelles, dans l'anonymat. Il tente de donner aux spectateurs la possibilité à travers son regard de surpasser la frontière entre eux et l'autre. Ce sont ses œuvres qui illustrent principalement ce dossier. Magistrale exposition jusqu'au 19 octobre 2008 au Mac's – Site du Grand Hornu, Hornu – www.mac-s.be

té ethnique») est finalement compatible avec la dynamique démocratique.

Tout le monde voit bien que, sur l'axe «démographique» («quantitatif») du problème, le phénomène migratoire ne va cesser de s'amplifier. Le «stop migratoire» décreté dans les années 1970 est une fiction à laquelle les gouvernements européens mettent fin progressivement, en y substituant l'idée d'«immigration économique» (qui risque néanmoins d'être aussi une fiction...).

Tout le monde voit bien aussi, sur l'axe «socioculturel», («qualitatif») du problème, que les populations d'origine étrangère qui arrivent aujourd'hui ne sont plus dans une logique pure et simple d'assimilation et/ou «d'esprit de retour»², mais dans une dynamique hybride d'intégration et d'aspiration identitaire.

C'est la conjonction des deux phénomènes, démographique et culturel, qui rend la question interculturelle incontournable. Mais cette question est-elle soluble dans la démocratie? Je me fais ici l'écho, non pas de ceux qui ont une réaction de peur ou de rejet face à «l'autre», mais de ceux qui se demandent légitimement si la revendication identitaire est compatible avec la culture démocratique, et qui pensent que s'il y a bien une subjectivité qui doit rester à l'écart de tout espace public, qui doit rester confinée dans la sphère privée (sphère du «moi» mais pas du «nous»), c'est bien la subjectivité ethnique.

Eu égard aux deux conditions de toute démocratie (énoncées plus haut), on peut en effet se demander si une démocratie culturelle ou interculturelle est possible:

1) quant à la condition de laïcité: est-ce que la composante essentielle de nombreuses identités culturelles ou ethniques — la religion — n'est pas incompatible avec le

Multiculturalisme

Promesse d'émancipation ou abdication des Lumières?¹

Le terme «multiculturalisme» indique, au sens normatif, que la multiplicité culturelle constitue une richesse et non un handicap pour les démocraties libérales. Il faudrait donc encourager l'expression de cette diversité pour que ceux qui sont arrivés le plus récemment ou ont pâti de modifications de frontières (ils sont minoritaires et moins puissants) puissent se sentir «chez eux». Dans un tel cas —s'ils bénéficient de cette reconnaissance de leur «identité»—, on espère qu'ils se montreront loyaux à l'État démocratique, ne chercheront pas à faire sécession (s'ils sont territorialement concentrés) ou à récuser l'ordre établi comme ne reflétant que la «culture» de la majorité, des plus forts ou des plus anciens (les citoyens dits —souvent par l'extrême droite— «de souche»).

En premier lieu, il est nécessaire de savoir de quoi l'on parle quand on utilise le mot «culture», tellement chargé de sens. Je proposerai, pour des raisons pédagogiques, deux définitions du mot. Cette dichotomie ne rend sûrement pas compte de la richesse du terme tel qu'il est utilisé par l'anthropologie culturelle et la sociologie des religions. Mais elle «capture» les éléments essentiels du débat contemporain. Je citerai d'abord Alain Finkielkraut, qui a très clairement énoncé les enjeux d'une telle dualité.

«Le terme de culture... a aujourd'hui deux significations. La première affirme l'éminence de la vie avec la pensée; la seconde la récuse: des gestes élémentaires aux grandes créations de l'esprit, tout n'est-il pas culturel? Pourquoi alors privilier celles-ci au détriment de ceux-là...? Malaise dans la culture. Certes, nul désormais ne sort son revolver quand il entend ce mot. Mais ils sont de plus en plus nombreux ceux qui, lorsqu'ils entendent le mot «pensée», sortent leur culture. Le livre que voici est le récit de leur ascension, et de leur triomphe»².

Au premier sens du terme, le substantif «culture» renvoie à l'individu «cultivé». La culture, en ce sens, c'est la connaissance désintéressée, la littérature, l'histoire, l'art, la philosophie (la «vie avec la pensée»). Elle est acquise par ce que l'on appelait jadis, d'un terme aujourd'hui tombé en désuétude, l'«éducation libérale». Éduquer à la liberté de l'esprit signifie émanciper l'individu des contraintes mentales —les préjugés, l'étroitesse spirituelle— de son milieu. C'est l'ouvrir à l'universel, aux autres expériences, lui permettre de s'enrichir, de se raffiner, de comparer, de jeter un regard critique sur le donné, c'est-à-dire le contexte au sein duquel il est né et a, dit l'existentialisme, été «jeté» par hasard. La culture joue un rôle émancipateur et critique.

Mais on appelle aussi «culture» un phénomène très différent. C'est la culture des ethnologues, laquelle caractérise un mode de vie global, des pratiques symboliques, des

croyances, des manières d'aborder le monde et de vivre tant le quotidien que les grands problèmes de la condition. En ce sens, la culture constitue la tradition, lentement formée, d'un groupe humain. Respecter cette culture, c'est valoriser l'*enracinement* de l'individu dans une identité qui, dit-on, donne sens au moindre de ses gestes. C'est dans cette perspective que je parlais plus haut de loyauté: respecter les encrinements produirait des effets bénéfiques puisque les membres de la communauté minoritaire, se voyant reconnus par le groupe dominant, traduirait en quelque sorte leur gratitude par une attitude de patriotisme. Quoi qu'il en soit, le multiculturalisme ne possède de sens immédiat que pour la *seconde* signification du mot «culture».

Beat Streuli, «Bruxelles 05/06», 2007 – © Courtesy: Beat Streuli et Galerie Erna Hécey, Bruxelles.

«De quelle manière préserver une tradition culturelle minoritaire dans un pays tout en garantissant aux individus la fin des discriminations, comme dans la dynamique du melting pot?».

La première transcende les limites des groupes, des États, des «civilisations» pour nous faire accéder à l'universel. Nous sommes inévitablement confrontés à une ambivalence du «multiculturalisme». S'agit-il de garantir des droits aux individus et de leur procurer les conditions du bien-être, auquel cas la disparition d'une langue, expression d'une culture, ne constituerait pas nécessairement un drame? En effet, dans un tel cas de figure, il serait question d'empêcher la discrimination d'individus en raison de leur appartenance culturelle. Si, au fil des générations, ils *changent de culture*, une entité collective sera appauvrie —disparaîtra peut-être un jour—, mais pas nécessairement au détriment de ses anciens membres. Combien d'enfants immigrés, par exem-

«Un multiculturalisme bien compris devra strictement limiter les tendances des communautés à s'approprier la loyauté qui revient à la nation civique et, au-delà d'elle, à l'humanité en tant que telle».

ple aux États-Unis, n'ont-ils pas réussi leur vie et procuré des conditions d'existence avantageuses à leurs enfants et petits-enfants, même si le *melting pot* (au temps où il fonctionnait) les a petit à petit fait «oublier» leur enractinement d'origine? Certes, jusqu'à un certain point, les anciens immigrés «colorent» la vie majoritaire de leur présence, ils la marquent des restes de leur «identité» passée. Mais cette empreinte est légère, et elle n'est la plupart du temps pas ressentie comme telle comme un bénéfice ou une «compensation» par les intéressés.

Ou bien s'agit-il au contraire de préserver comme telles des *communautés culturelles*? Dans ce cas, les enjeux transcenderont inévitablement la destinée des individus: quelque chose de «plus» qu'eux sera en jeu. Si la diversité culturelle se trouve valorisée en tant que telle, l'assimilation dans le style du *melting pot* deviendra inacceptable³. Mais comment réconcilier les deux points de vue? De quelle manière préserver une tradition culturelle minoritaire dans un pays tout en garantissant aux individus la fin des discriminations, comme dans la dynamique du *melting pot*? Telle est la difficulté. Si nous considérons la question du handicap culturel, nous pouvons dire qu'il est nécessaire de compenser les désavantages non mérités affectant des individus que l'appartenance culturelle de départ place dans une position difficile. Si l'on adopte la stratégie de l'assimilation —qui fera «disparaître» la langue et la culture minoritaires sur le territoire en question—, il faudra développer des politiques d'*affirmative action*, visant à mettre l'individu minoritaire à niveau (notamment par l'apprentissage des langues, voire par des politiques de véritable discrimination positive). Mais il faut répéter que cette solution, qui est loin de se révéler universellement praticable, se situe à l'opposé des politiques multiculturalistes, puisqu'elle permet l'*«absorption»*, par la [mono]culture majoritaire, des individus précédemment membres du groupe minoritaire. Cependant, si l'on se situe du point de vue «libéral» (c'est-à-dire dans la perspective des droits de l'individu), la réussite d'une telle politique prend tout son sens. À l'inverse, une politique multiculturaliste conséquente visera à faire en sorte que l'individu puisse «rester» au sein de sa culture, pratiquer sa langue, sans subir de discriminations sur le plan des rapports avec l'administration, dans les relations de travail, etc. Mais Will Kymlicka a bien montré le *prix* d'une telle politique: il faudra que la minorité possède des écoles publiques subsidierées, et même des universités, pour éviter que les emplois les plus qualifiés et les plus gratifiants lui échappent. La langue minoritaire devra pouvoir être utilisée dans les relations professionnelles et marchandes, ce qui suppose une intervention forte des pouvoirs publics à laquelle le libéralisme pourra se révéler hostile.

Et puis, surtout, il faut évaluer les avantages et les inconvénients des stratégies d'assimilation et de coexistence multiculturelle, en prenant pour hypothèse que ces deux politiques, correctement menées, annulent le handicap culturel de départ des individus qui en bénéficient. L'assimilation per-

met la communication par l'usage d'une langue commune et l'acquisition d'une culture partagée. Cette «unité» nationale enracinée dans les mentalités constitue une condition nécessaire (sinon suffisante) de la formation d'une communauté de citoyens, loyaux à l'État, se reconnaissant comme responsables de la «chose publique» (*res publica*). Après la fin de la Seconde Guerre mondiale, et au vu de l'exploitation par l'Allemagne de Weimar du système de protection des minorités établi sous l'égide de la Société des Nations, puis de la radicalisation de cette instrumentalisation, hors SDN, par Hitler⁴, l'idée de l'assimilation par l'État-nation était devenue populaire, voire dominante à l'ONU.

À l'inverse, les politiques de coexistence multiculturelle, si elles permettent (quand tout va bien, ce qui est loin d'être acquis) aux membres de la minorité d'atteindre l'égalité des droits, ont pour inconvénient majeur de tribaliser la société: chacun risque de rester chez soi, enfermé dans les murs de «sa» culture, et, inévitablement, la force de la loyauté s'exercera sur la communauté culturelle au lieu de porter sur la communauté nationale des citoyens. Comme la majorité et la minorité n'ont dans cette perspective que peu de choses à partager, le lien citoyen se distendra ou n'arrivera pas à se stabiliser. Certes, la culture minoritaire se maintiendra, ce qui —d'un point de vue holistique et non individuel— constituera un avantage substantiel par rapport à la politique d'assimilation, laquelle implique un appauvrissement que n'entraîne pas le multiculturalisme. Mais en même temps, plus les individus se reconnaîtront dans une communauté «chaude» et limitée, moins la première dimension de la culture, définie au début de cet article, pourra se manifester dans sa dimension critique, «élargissante» et universaliste. Il ne faut certes pas sous-estimer le danger d'un nationalisme assimilateur, se définissant «contre» l'Autre, l'extérieur, l'étranger, et se révélant dès lors aussi fermé que les communautés du multiculturalisme. Mais au moins les nations modernes se sont-elles construites, dans le meilleur des cas, sur l'idée d'une communauté de citoyens se reconnaissant comme libres et égaux dans leur engagement pour la chose publique, ce qui a au moins permis de domestiquer partiellement la dimension de nation «ethnique», avec tous les éléments d'exclusivisme et de particularisme qu'elle comporte⁵. Un multiculturalisme bien compris —compatible avec les droits de l'homme et la démocratie— devra strictement limiter les tendances des communautés à s'approprier la loyauté qui revient à la nation civique et, au-delà d'elle, à l'humanité en tant que telle.

³ Sur la notion complexe de *melting pot*, voir D. Lacorne, *La crise de l'identité américaine*, Paris, Gallimard (coll. «Tel»), 1997, notamment pp. 238-240.

⁴ La Russie fait de même aujourd'hui avec les Ossètes et les Abkhazes de Géorgie. En sommes-nous vraiment conscients?

⁵ Voir B. Barber, *Jihad v. McWorld*, How Globalism and Tribalism Are Reshaping the World, New York, Ballantine Books, 1996.

⁶ Voir R. Gary, *Éducation européenne*, Paris, Calmann-Lévy, 1945.

¹ Je donne une version plus développée de ce texte dans G. Haarscher, «La rhétorique du multiculturalisme», in *Le multiculturalisme, L'Observatoire des Nations Unies*, Aix-en-Provence 2007-2, vol. 23, pp. 45-58.

² A. Finkielkraut, *La défaite de la pensée*, Paris, Gallimard, 1987, p. 9.

L'intégration, credo européen

Des Pays-Bas à la Belgique en passant par la France et le Danemark, les pays européens veulent intégrer leurs migrants. Mais en limitant clairement les conditions d'immigration.

C'était, prétendait-on, le pays de toutes les tolérances. Aux Pays-Bas, le lobby homosexuel était reconnu d'utilité publique. Amsterdam était très fière de sa prostitution. On trouvait dans de sympathiques bistrots nommés coffee shops de quoi atteindre les paradis artificiels. Et, *last but not least*, races, ethnies et nationalités, venues de toute la planète se côtoyaient en une articulation idéale.

Puis vint Pim Fortuyn. Ce dandy homosexuel donna un grand coup de pied dans ce modèle trop parfait pour être honnête. Son assassinat en mai 2002 par un militant de la cause animale en fit une véritable icône, incitant à penser que l'homme ainsi sacrifié détenait forcément la vérité. Pour avoir joué de son vivant la carte de la proximité avec le peuple, Fortuyn se vit comparé à «Lady Di». Et c'est vrai que

le long cortège qui défila au lendemain de sa mort devant l'hôtel de ville de Rotterdam avait quelque chose en commun avec le deuil populaire qui avait accompagné cinq années plus tôt la disparition de la princesse de Galles.

Si l'on parle ici de liberté sexuelle, de drogue ou de prostitution tout en évoquant la figure de Pim Fortuyn, c'est pour bien faire comprendre que l'action du populiste ne se limita pas à remettre en question la grande souplesse des Néerlandais vis-à-vis de l'immigration (*«Nederland is vol»* – les Pays-Bas sont pleins, aimait-il dire), mais qu'elle secoua profondément toute

la société. Un grand débat sur les «normes et valeurs» allait s'ensuivre qui contribuerait à modifier le visage des Pays-Bas. Le modèle de tolérance avait surtout été celui de l'indifférence, entendit-on. Fini le laisser-aller. Le *«geodenken»*, ce terme intraduisible qualifiant une attitude souple par rapport à des thèmes sensibles comme la drogue, l'avortement ou l'intégration, allait être recadré.

C'est dans ce contexte que les Pays-Bas ont revu leur approche de l'immigration et de l'intégration. Jusque-là, La Haye avait élaboré un modèle proche de celui qui avait cours en Suède, sur la base d'autres réalités socio-historiques.

La société néerlandaise fonctionnait de longue date sur la «polarisation»: l'État déléguait aux Églises l'administration d'une partie considérable des affaires sociales et culturelles. Ainsi fut gérée l'importante immigration venue des colonies et favorisée l'ouverture des institutions officielles afin

que les immigrés puissent y avoir aussi accès. Mais l'érosion du consensus sur la migration, la pression xénophobe et populiste, le débat croissant sur l'identité nationale allaient renverser la tendance. Amsterdam adopta des mesures imposant plus d'assimilation, comme l'obligation de signer des «contrats d'intégration». Rotterdam refusa que des immigrés continuent à s'entasser massivement dans certains quartiers défavorisés.

Sous le «règne» de la très controversée Rita Verdonk, ministre de l'Intégration et de l'Immigration issue des rangs libéraux, tous les étrangers désireux de s'installer dans le royaume se sont vus imposer de passer un examen avant de quitter leur pays pour obtenir un permis de séjour. Il s'agissait officiellement de faciliter leur intégration. En fait, Rita Verdonk avait déjà durci le régime du regroupement familial, le restreignant aux étrangers ayant plus de 21 ans, munis d'un titre de séjour et gagnant au moins 30% de plus que le revenu minimum. L'examen d'entrée fut logiquement considéré par ses détracteurs comme une opportunité de fermer davantage la porte aux 14 000 candidats annuels à l'immigration. Une barrière économique avait de surcroît été dressée devant eux: les frais d'inscription étaient particulièrement élevés. Cet examen comportait un test de néerlandais ainsi qu'une épreuve de connaissance des Pays-Bas et de leurs mœurs.

Puis Rita Verdonk connut de sérieux revers politiques. À l'occasion du retour des travaillistes au pouvoir en 2007, désormais unis aux chrétiens-démocrates et aux sociaux-chrétiens, La Haye a assoupli le régime en place et s'est mis en tête d'intégrer les étrangers (10% de la population soit 1,7 million d'allochtones) par le travail. La plupart des mesures radicales adoptées sous le précédent gouvernement n'avaient donné que de piètres résultats. Selon des chiffres officiels, plus de la moitié des immigrés de longue date ayant suivi des cours en 2006 n'avaient fait aucun progrès. L'ensemble du dispositif élaboré par Rita Verdonk n'était, il est vrai, entré en vigueur que le 1^{er} janvier de cette année-là.

L'asile au compte-gouttes

Pour spectaculaire qu'il soit, ce revirement va à l'encontre du vent qui domine en Europe. Partout, l'asile ne s'accorde plus qu'au compte-gouttes. Réputé généreux dans

ses aides financières aux réfugiés, le Danemark ne fait pas de sentiments lorsqu'il s'agit de renvoyer les clandestins. L'Italie, qui n'a pas hésité à pactiser avec la Libye du Colonel Kadhafi, fiche désormais ses Roms. Épinglé en avril par le Comité contre la discrimination raciale des Nations unies, le *Wooncode*, le fameux code du Logement initié en Flandre par Marino Keulen (VLD), a finalement passé le cap de la Cour constitutionnelle, même si l'il ne s'applique pas aux candidats locataires et aux locataires d'un logement social situé dans les communes de la périphérie bruxelloise qui entendent bénéficier des facilités linguistiques. En Flandre, l'accès à un logement social est donc lié à la fréquentation d'un cours de néerlandais. Le gouvernement flamand a de surcroît donné son feu vert à la possibilité d'infiger, d'ici la fin de l'année, des amendes administratives aux nouveaux arrivants qui rechigneraient à suivre un parcours d'*«intégration citoyenne»*. Les amendes iront de 50 à 5 000 euros.

Partout ou presque, un tour de vis est donné à l'immigration. Souvent, il s'accompagne pour le migrant de l'obligation de s'intégrer dans la société qui l'accueille. Mais l'immigré n'est plus seulement celui qui a traversé la Méditerranée au péril de sa vie ou est arrivé à Douvres caché dans un conteneur. Sur les ondes de la RTBF radio, Étienne Vermeersch, le vice-recteur de l'Université de Gand, expliquait dernièrement que la frontière linguistique établie en 1962 doit être considérée comme une frontière d'État en ce qui concerne la langue, et que les francophones nouvellement installés en Flandre «*sont des immigrés, si j'ose dire*»...¹.

L'Europe reste un patchwork

Cette parenthèse fermée, on ne peut que constater qu'en matière d'intégration, l'Europe reste un patchwork. Dans son numéro de juin 2006, *Le Monde diplomatique* rapportait cette analyse: «*La sociologue française Dominique Schnapper a montré: la vision qu'à chacun de l'immigration s'enracine dans les épreuves politico-historiques à travers lesquelles la nation s'est formée. D'où la diversité du vocabulaire: pour les Allemands, il s'agit toujours d'étrangers [lire *Le droit du sang prime encore en Allemagne*], pour les Britanniques de minorités raciales [on a longtemps parlé de blacks aussi bien à propos des Jamaïcains que des Indiens], pour les Néerlandais et les Suédois de minorités culturelles, pour les Français d'immigrés, puis de nationaux ou de citoyens. À travers les mots de la vie sociale, c'est le rapport à l'Autre qui s'exprime, la tradition de l'intégration nationale et de ses modalités, la conception de la citoyenneté. On ne saurait comprendre les formes du rapport à l'Autre et les politiques à l'égard des étrangers installés sans tenir compte du "jacobinisme" français, lié à une conception de la nation dont les origines remontent au Moyen Âge, et que l'universalisme rationaliste des révolutionnaires a renforcée; du "multiculturalisme" social des Britanniques, né de l'histoire de la démocratie parlementaire (...); de la tradition libérale des Pays-Bas et de la Suède, qui mènent des politiques d'"émancipation des minorités"; de l'histoire de l'Allemagne et d'une notion encore vivante de "peuple allemand" (*Deutsches Volk*) en tant qu'entité ethnico-linguistique*»².

À ces pans d'histoire répond aujourd'hui une impressionnante évolution. La pression migratoire est devenue telle qu'elle force les gouvernements européens à passer outre leurs conceptions historiques et indivi-

duelles pour se serrer les coudes. En dépit des circonvolutions destinées à adoucir les discours, l'Union européenne adopte une approche typiquement répressive et utilitariste face à un phénomène qu'elle ne maîtrise pas à l'évidence que très peu. Une directive «retour» est en voie de finalisation qui réglera les conditions d'expulsion des clandestins dans les vingt-sept États membres de l'UE. Surtout, le pacte d'immigration de Nicolas Sarkozy, bien qu'allégé après un premier tour de table, traduit la volonté des pays européens de renoncer à une énième

«L'UE n'a pas les moyens d'accueillir dignement tous les migrants qui espèrent y trouver une vie meilleure».

Des assemblages irréguliers avec des morceaux de verre, tous différents, comme une métaphore de la diversité. Josef Albers, *Grille*, 1921. Exposition «Les vitraux d'Albers – Lumière et couleurs au Bauhaus 1920–1933», Musée Matisse, Le Cateau-Cambrésis (France), jusqu'au 29 septembre.

part de leur souveraineté pour mieux gérer les flux migratoires. Si l'on y admettra les immigrés «*au cas par cas*», il est aussi entendu que «*l'UE n'a pas les moyens d'accueillir dignement tous les migrants qui espèrent y trouver une vie meilleure*». Combat contre l'immigration clandestine, meilleure intégration et ouverture des portes à une main-d'œuvre qualifiée: une majorité d'États semble aujourd'hui prête à suivre, moyennant quelques bémols, le président français. Ce sera probablement le credo des prochaines années, conformément aux vœux de la Commission.

Pascal Martin

¹ La Première, le 11 juillet 2008. La transcription de l'interview peut être consultée sur http://blogrtbf.typepad.com/matin_premiere/2008/07/1107--que-veut.html

² *Le Monde diplomatique*, juin 2006, p. 15.

Belgique: de l'*imburgering* au *wooncode*

La diversité à l'épreuve de l'homogénéité linguistique

Qui sommes-nous? Qui sont les «autres»? Qui est l'étranger? Dans n'importe quel pays européen, la question n'aurait guère de sens. «Nous», c'est la Nation, le peuple. En Belgique, cela dépend. Pour les francophones, le «nous», c'est la Belgique. Pour les Flamands, c'est la «Flandre». L'étranger, c'est l'*«allochtonie»* ou le «nouveau Flamand» (comme le propose l'Open VLD). En Wallonie et à Bruxelles, on parle de «Belges d'origine étrangère».

Le vocabulaire est un bon reflet des attitudes et des comportements sociaux. La réforme de l'État en 1988 et 1993 a conduit à des politiques régionales d'intégration et de diversité culturelle très différenciées. Au début des années 90, la Flandre a développé une politique de soutien aux associations issues de l'immigration organisées autour d'une identité ethnique. En 1996, c'est devenu une politique des minorités (*minderhedenbeleid*) centrée sur la reconnaissance de groupes ethniques et culturels, selon un modèle dit anglo-saxon. La logique est évidente: les Flamands reconnaissent ainsi la légitimité des immigrés à défendre leur culture d'origine. Y compris, au début du moins, leur langue. Cette politique part de la conviction que le maintien d'une identité propre chez les enfants des immigrés va stimuler leur émancipation dans la société d'accueil.

Du côté francophone, on est dans une autre logique ou plutôt dans un autre cadre de références, celui de la

France et de l'idéal républicain, universaliste. La politique d'intégration, axée sur le multiculturalisme, s'inscrit dans des actions sociales indirectement ciblées (zones de discrimination positive, d'action prioritaire) fondées sur des critères sociaux. En Wallonie, les associations d'immigrés sont subsidiées parce qu'elles proposent des activités d'insertion sociale et non en fonction de leur identité ethnique. À Bruxelles, c'est le concept de cohésion sociale qui est utilisé pour justifier des politiques sociales orientées sur les quartiers. Ces deux philosophies génèrent forcément des conceptions différentes des droits individuels. En Flandre, on trouve normal d'enregistrer les allochtones selon leur origine ethnique pour mieux étudier certains phénomènes sociaux. Du côté francophone, les statistiques ethniques sont beaucoup plus controversées: on part du principe de l'État «aveugle» à tout ce qui peut diviser la nation.

Droits et devoirs

À première vue donc, le soutien à la diversité culturelle semble être le fil rouge des politiques d'intégration flamandes. Cela reste le cas mais avec de sérieuses nuances, car depuis le début des années 2000, un nouveau discours est né qui remet en question les orientations passées. Les contrats d'intégration (*imbur-*

ring), créés par le décret du 28 février 2003, en sont l'élément pivot. Ils partent du principe que l'accueil des allochtones entraîne des droits et devoirs réciproques. Le migrant qui s'installe en Flandre est obligé de suivre un parcours d'intégration et signe un contrat avec le bureau d'accueil dont il dépend. Le programme de formation comporte trois volets: l'apprentissage du néerlandais, l'orientation sociale (comment fonctionnent les institutions) et l'orientation professionnelle.

Qu'on ne s'y trompe pas: la Flandre n'a pas inventé les contrats d'intégration et elle n'en détient pas le monopole. Ils sont aussi proposés aux primo-arrivants dans d'autres pays européens et mettent le plus souvent, eux aussi, l'accent sur l'apprentissage linguistique. Mais en Flandre, ces contrats ont généré de manière progressive un discours politique insistant sur l'échec de l'intégration et prônant davantage de conformité culturelle. Les problèmes liés à la diversité culturelle (port du voile, pratiques religieuses) sont régulièrement évoqués pour défendre l'idée d'un contrôle accru de l'immigration. Les restrictions au regroupement familial ont été une revendication très forte des partis flamands lors des négociations gouvernementales.

Les contrats d'intégration citoyenne s'inscrivent dans cette logique d'accueil sous conditions. Le contrat s'adresse officiellement aux étrangers primo-arrivants. Dans la pratique, il est perçu comme devant être proposé aux «non Flamands», au risque de certains dérapages. Certaines administrations communales ont ainsi fait pression sur des ressortissants de l'Union européenne et sur des Belges francophones installés en Flandre pour qu'ils suivent des cours de néerlandais alors qu'ils n'étaient demandeurs de rien (ni d'un logement, ni d'un emploi). Les connaissances linguistiques sont devenues l'axe central du parcours d'intégration dans une logique de moins en moins contractuelle. Début juin 2008, le parcours d'intégration citoyenne est d'ailleurs devenu une obligation assortie de sanctions (entre 50 et 5 000 euros d'amende) pour les récalcitrants.

La Flandre injecte des sommes très importantes dans les contrats d'intégration: 11,125 millions d'euros en 2006 et 24,824 millions en 2007. Le nombre d'étrangers ayant réussi le parcours a quasi doublé depuis la mise en œuvre du décret (11 949 contrats en 2007). Le ministre de la politique d'intégration Marino Keulen espère 15 000 contrats pour 2008 et 20 000 l'année suivante. La participation à ces contrats n'est volontaire que dans la moitié des cas environ, mais c'est une clé indispensable pour s'intégrer dans la société flamande (formation professionnelle, aide au logement). En soi, l'initiative est utile et il n'est pas exclu qu'elle soit un jour introduite en Wallonie. Depuis le 1^{er} janvier 2006, la Cocof soutient, à Bruxelles, des actions qui visent à l'apprentissage du français. Mais l'aspect très contrai-

gnant de l'*imburgering* couplé à une crispation linguistique de plus en plus forte ont introduit en Flandre des dérives qui visent autant les étrangers que les Belges de souche francophones, considérés d'ailleurs comme des «immigrés» par certains politiques¹. Dans les deux cas, ce sont des «autres», différents linguistiquement et culturellement qu'il faut assimiler de force.

Un mouvement de fond

Le *wooncode* fait partie de ces dérapages. Ce code du logement flamand qui conditionne l'octroi d'un logement social à la preuve de la connaissance du néerlandais a été jugé discriminatoire par le Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination raciale, mais sa philosophie n'a été condamnée que par les écologistes flamands de Groen. Depuis deux ou trois ans, des communes flamandes se sont lancées dans une véritable surenchère à l'homogénéité linguistique. On pense à l'accès conditionné de terrains publics (comme à Zaventem), à la plaine de jeux réservée aux seuls enfants flamands (Liedekerke), aux menaces adressées aux commerçants qui s'expriment en français à Overijse ou encore aux entraves mises à l'octroi du revenu d'intégration sociale (RIS, ex-minimex) aux plus précarisés qui connaissent mal le néerlandais. Cet octroi conditionné du RIS contrevient directement à la loi fédérale du 26 mai 2002 sur le parcours d'intégration sociale. Tout comme le code du logement ou le refus de vente de terrains contreviennent au droit constitutionnel au logement. Ces dérives inquiètent les progressistes flamands car elles sont révélatrices d'une «mystique du territoire», comme l'appelle Paul De Grauwé, professeur d'économie internationale à la KUL.

La remise en cause de certaines formes de diversité culturelle semble en tout cas s'inscrire dans un mouvement de fond en Flandre. La loi sur l'acquisition de la nationalité belge est au programme du gouvernement Leterme. Ici encore, la réintroduction de critères d'intégration (comme bien sûr la connaissance des langues nationales) est exigée par tous les partis flamands. Ici encore, l'enjeu communautaire rejoint le débat sur la diversité culturelle et l'intégration: l'inclusion des immigrés dans le corps électoral francophone lorsqu'ils deviennent Belges n'est guère apprécié du côté flamand.

Et on peut penser aussi que ce n'est pas par pure conviction antiraciste que les partis francophones ont tous soutenu les lois favorisant l'acquisition de la nationalité belge tout comme celle accordant le droit de vote aux élections communales.

Martine Vandemeulebroucke

¹ Le 1^{er} août, sur la Première (RTBF), le président de la N-VA Bart De Wever déclarait: «Il n'y a pas de minorité francophone en Flandre. Il y a des immigrants qui doivent s'adapter».

Une interview du Dr. Jamila Si M'Hammed

«Mieux affirmer ce que nous avons en commun»

Jamila Si M'Hammed est médecin psychiatre dans le milieu hospitalier bruxellois. Formée à l'ULB, elle a d'autant mieux ressenti le durcissement identitaire de la patientèle durant la dernière décennie. Selon elle, c'est l'occasion pour la laïcité de davantage se manifester comme socle de valeurs incontournables à respecter. Pour une meilleure cohésion sociale.

Jamila Si M'Hammed, dans une société diversifiée comme la nôtre, il apparaît que de plus en plus de demandes particulières émanent de la patientèle multiculturelle des hôpitaux: refus de soins selon le sexe, réfection de l'hymen, excision...

| **Jamila Si M'Hammed:** Dans un premier temps, le terme multiculturel me pose problème, car cela implique une juxtaposition de différentes cultures avec des interactions peu fréquentes, sinon inexistantes. La diversité est en revanche une notion qui indique un certain dynamisme et une interaction entre les cultures. Elle implique un socle de valeurs communes sur lequel on se base tous pour fonctionner, chacun avec sa spécificité.

Il existe différents modèles d'intégration: entre le modèle français —jacobin— qui prône l'assimilationnisme, avec l'effacement des spécificités, le modèle anglo-saxon qui s'oriente vers la ghettoïsation sociale, on est en Belgique dans un modèle qui se situe dans un entre-deux. D'où la nécessité de dire que l'on partage un socle commun de valeurs démocratiques dans un cadre laïque qui permet la coexistence de toutes les tendances. Mais ce socle n'est à mon sens pas suffisamment défini et encadré. Il existe des valeurs avec lesquelles on ne transige pas: les valeurs démocratiques, un cadre laïque avec le respect des particularismes des uns et des autres. Je suis en effet partisane de l'inscription de la laïcité dans la Constitution. Je trouve dommage qu'on oppose souvent laïcité et religiosité. On peut vivre avec sa religion ou sa philosophie dans le cadre laïque. Effacer les spécificités, ou les mettre en évidence, n'est pas souhaitable car le naturel revient au galop. En Belgique, le contexte est favorable. La réaffirmation de ces valeurs doit se faire à différents niveaux: enseignement, politique... Lorsque mes parents allaient à l'hôpital, ils respectaient l'autorité médicale. Aujourd'hui, d'aucuns se permettent de contester les règles car on ne met pas suffisamment en évidence ce qui ne se négocie pas. L'inscription de la laïcité dans la Constitution participerait au changement des mentalités existantes. Quand l'autorité déicide, l'intégration au niveau mental est plus facile.

Mais rien n'est simple car les mentalités aussi ont beaucoup changé en quelques décennies, avec davantage de revendications identitaires.

Il y a beaucoup plus de revendications identitaires en effet. C'est aussi une conséquence de la globalisation. Les fron-

tières se sont ouvertes, il y a de plus en plus de nationalités sur un même territoire. La montée identitaire va de pair avec l'ouverture des frontières. C'est en ce sens qu'il y a lieu de réaffirmer les valeurs laïques pour le bien de tous.

Au vu de la diversité des patients reçus à la garde de l'hôpital St-Pierre, une des plus grandes d'Europe, on a mis en place, en 1997, la médiation interculturelle. Pour connaître les symptômes du patient et pouvoir établir un diagnostic, des traducteurs ont été formés pour intervenir au cas par cas pour une meilleure prise en charge des patients. Il est apparu que ceux-ci venaient consulter pour des problèmes plus psychologiques que somatiques. Mais la santé mentale est une chose que l'on retrouve davantage dans les pays «occidentalisés». Il n'est banal pour personne de parler de soi. Dans une population diversifiée, l'expression du mal-être se fait davantage par le biais du somatique. La Clinique de l'exil mise en place à l'hôpital St Pierre avait un sens parce qu'il fallait créer un centre de santé mentale en institution hospitalière gérant le somatique et le psychologique. L'institution hospitalière facilitait l'expression psychologique du mal-être chez ce type de population.

Intégrer la santé mentale dans le milieu hospitalier

Il s'agissait donc de gérer les différences, de les prendre en charge de manière plus adéquate?

Pour toute une frange de la population, fréquenter un centre de santé mentale est stigmatisant. Parler du relationnel, cela veut dire remettre en cause l'autorité existante: le père, le mari, le frère... Or, dans certaines cultures, il s'agit d'un interdit, un tabou... Un centre de santé mentale en milieu hospitalier est beaucoup plus acceptable pour les personnes elles-mêmes, souvent des femmes qui ne disposent pas toujours de moyens économiques. Cela permettait également de centraliser les données parce qu'il s'agissait réellement de «consommateurs de la médecine». Avec un simple clic, on avait accès à un dossier complet, ce qui permettait de mieux poser le diagnostic et creuser davantage.

La conception de la maladie peut aussi varier d'une culture à une autre. Pour nous, la maladie est un dysfonctionnement technique du corps. Pour d'autres, c'est un sort

qu'on leur a jeté ou parce qu'ils ont bu un filtre d'amour... Des éléments culturels interfèrent dans l'expression du symptôme. Quand la conception de la maladie change, la façon de suivre le traitement varie également. C'est important pour toutes les maladies au long cours comme la dépression, le sida... La manière pour le patient d'adhérer au traitement dépend de ces éléments.

Comment abordez-vous vos patients?

Quand j'aborde mon patient, c'est avec le bagage médical de l'ULB, mais avec une écoute du symptôme adaptée à ce patient. J'ai en outre deux langues maternelles, le français et l'arabe, ce qui m'aide beaucoup avec mes patients d'origine maghrébine. Je travaille le plus possible en étroite coopération avec les médecins généralistes (souvent dans les maisons médicales), témoins privilégiés des familles, de l'état de santé, de l'hygiène... et très attachés à leurs patients. J'essaie de dissocier le somatique du psychologique, ce qui reste très difficile avec certains types de populations pour lesquelles toute introspection est difficile.

Y a-t-il aujourd'hui plus d'expression du mal-être de femmes, de jeunes filles? Constatez-vous une évolution en ce domaine?

Il faut bien avouer qu'il y a une dizaine d'années, j'ai rarement eu des demandes de réfection d'hymen dans ma pratique. À la Clinique de l'exil, dans le cadre de mon travail avec l'asbl Aquarelle il y a quatre ou cinq ans, les demandes se sont multipliées. On s'est rendu compte de la pression sociale qui pesait sur des jeunes filles. Le tabou qui entoure l'hymen¹ est extraordinaire alors que la diversité est grande: il n'y a aucune fiabilité en la matière pour les gynécologues! Les jeunes filles n'ont pas de vision exacte de ce qu'est l'hymen et elles sont très seules avec ce problème. Une réfection d'hymen, ce n'est jamais quelque chose qu'elles peuvent partager car c'est prendre le risque de se dévoiler et donc d'être rejetées par la famille et/ou la communauté d'origine. Ce sont la pureté, l'honneur de la famille, qui sont en jeu... C'est une zone taboue du corps dont on ne parle pas. Être au courant, c'est devenir maître de son corps, et donc échapper à la pression ambiante. La notion de plaisir est radieuse. Comme pour l'excision, qui relève de traditions ancestrales, patriarcales qui enferment les femmes. J'ai reçu des femmes excisées, souvent réfugiées, qui m'étaient envoyées par le GAMS (ndl: Groupe de femmes pour l'abolition des mutilations sexuelles). Quand la mère ne veut pas, il faut savoir que ce sont les autres femmes qui s'en chargent. Le corps médical ne peut en tout cas se prêter à cela, il ne peut procéder à l'amputation d'un corps sain. Quant au certificat de virginité, qui est destiné à l'en-tourage, se pose le problème déontologique et médical de divulgation du secret professionnel. Tous les fantasmes sont permis dans ce domaine, mais ils vont tous dans le même sens: la culpabilité de la fille. Tout cela heurte les fondements médicaux. C'est la raison pour laquelle la laïcité doit être renforcée, sans pour cela choquer les convictions religieuses.

L'éducation sexuelle dès l'école primaire!

Que penser des accommodements raisonnables qui ont fait l'objet au Canada d'un rapport dont il a été beaucoup question ces derniers temps²? Comment contrecarrer l'offensive des traditions?

| Beat Streuli, «Bruxelles 05/06», 2007 - © Courtesy: Beat Streuli et Galerie Erna Hécey, Bruxelles.
Détricoter le plus tôt possible les traditions crispées...

Il y a des lieux institutionnels avec lesquels il n'y a pas à négocier avec ce type d'éléments: l'école, l'hôpital, les services publics...

Le Dr. Englert a récolté un grand nombre de données à ce sujet à l'hôpital Érasme, dans le cadre d'un groupe de réflexion auquel je participe «Croyances et traditions»: excisions, réfections d'hymen, infibulations (8 demandes!)... C'est important d'avoir des données chiffrées pour constater l'importance du phénomène, ce ne sont pas seulement quelques demandes dans mon cabinet.

Je pense qu'il s'agit de travailler le plus tôt possible, de détricoter les traditions crispées; il faut mettre en avant ce qui est connu, un modèle. Je suis favorable à des cours d'éducation sexuelle dès l'école primaire —j'ai eu cette chance-là moi-même!— pour lutter le plus tôt possible contre ce à quoi on est très vite confronté: le *charaf*, l'honneur, celui d'une fille bien sûr! Il faut sensibiliser à la différence, parler du sexe, de l'hymen, le plus tôt possible, dans des termes simples. Il faut aussi parler du sida, des MST, du préservatif... À l'adolescence, il est déjà trop tard pour parler du préservatif! Cela évitera de compartimenter les identités existantes. On peut vivre ensemble en mettant en avant ce que nous avons en commun. Pas l'inverse, qui induit le communautarisme. En cas de crise, les différences ont tendance à se creuser davantage. Il s'agit surtout de mettre en évidence ce qu'on a en commun. La laïcité est une chance pour la cohésion sociale.

Propos recueillis par Michèle Michiels

¹Voir à ce propos l'article *Hymen: porte dérobée* de Jean-Jacques Amy, *Espace de Libertés* n°364, mai 2008.

²Voir l'article de F. Soumois dans ce même numéro, pp. 18-19.
Voir aussi *Espace de Libertés* n°366, juillet 2008, pp. 9-10 et 15. Et à l'école, la laïcité est une chance pour les filles de Christine Mironczyk, *Espace de Libertés* n° 362, mars 2008.

L'entretien de Stéphane Renard avec Jean-Claude Daoust

Multiculturalité en entreprise: les vertus de la tache d'huile

Pour Jean-Claude Daoust, la multiculturalité est tout bénéfice pour les entreprises. Mais celui qui, ces trois dernières années, fut aussi le patron des patrons croit bien plus à la valeur de l'exemple qu'à la coercition. Ne lui parlez surtout pas de quotas ou de discrimination positive...

Administrateur délégué de l'entreprise de travail intérimaire portant son nom, Jean-Claude Daoust prenait, en avril 2005, la présidence de la FEB (Fédération des entreprises de Belgique). Issu d'une entreprise de services et non plus du milieu industriel, Bruxellois «assexué linguistique», cet homme de contacts, au profil atypique pour la fonction, prononçait un discours programme aux accents courageux. «Il est de notre devoir, plaidait-il alors, de saluer la présence des communautés allochtones et de favoriser l'étude des politiques les plus adéquates à la multiculturalité et à l'intégration harmonieuse des populations d'origines différentes, qui contribuent aujourd'hui à notre développement économique. Nous devons réfléchir ensemble avec les syndicats et le gouvernement à la meilleure façon de sensibiliser notre société et nos entreprises pour faciliter l'intégration».

Jean-Claude Daoust.

Jean-Claude Daoust, trois ans plus tard, referiez-vous le même discours? Ou les choses ont-elles un peu progressé?

| **Jean-Claude Daoust:** Je le referais même si, depuis une dizaine d'années, le comportement des entreprises a fort évolué. Les comportements en entreprise aussi. Mais nous savons bien que l'hostilité au changement est une force puissante. Un dirigeant qui, tout seul dans son bureau, décide de gérer la diversité dans son entreprise n'arrivera à rien si tout le monde ne suit pas. Faire entrer la multiculturalité dans une firme est un travail difficile et lent.

Il est cependant essentiel à vos yeux, et pas seulement sur le plan des principes...

C'est évident. La réalité du marché de l'emploi en Belgique est double: d'une part, le taux de chômage est relativement important, surtout en Wallonie et à Bruxelles; d'autre part, nombre d'entreprises peinent à trouver le personnel qu'elles sont prêtes à embaucher. Il existe actuellement une centaine de fonctions critiques pour lesquelles on manque de candidats...

Cette inadéquation entre l'offre et la demande s'explique par différents constats. Le premier est certainement l'absence de formation adéquate de nos jeunes au monde du travail. Il existe un fossé, même s'il se réduit un peu, entre le monde de l'enseignement et les entreprises. Le deuxième est un problème de mobilité: le fait de travailler au-delà d'une certaine distance de son domicile reste, pour

c certains, une réelle barrière psychologique. Enfin, troisième obstacle, la multiculturalité. Or la gestion de l'autre est une nécessité absolue. À Bruxelles, le taux de chômage des jeunes de 25 ans est énorme et la moitié de ces jeunes sont d'origine non belge.

La discrimination à l'embauche expliquerait en partie cette réalité...

Je suis toujours très choqué quand on dit que les entreprises pratiquent une telle discrimination. J'attends toujours qu'une étude scientifique sérieuse vienne le démontrer. Je ne nie pas l'existence de problèmes, basés sur des témoignages respectables, mais il s'agit souvent de cas isolés. En revanche, je constate que les directions générales d'une série d'entreprises, et non des moindres, affichent ouvertement leur souhait de gérer la multiculturalité en leur sein. Or, lorsqu'une entreprise décide de mener une politique d'ouverture, le public concerné n'est pas toujours disponible. Il est là, le vrai problème.

Problème de formation?

Absolument. L'obstacle principal à l'embauche reste l'absence d'une bonne formation. Les jeunes issus de l'immigration terminent trop souvent par un décrochage scolaire, voire par la méconnaissance d'une langue, et arrivent mal préparés sur le marché du travail.

Gérer la multiculturalité, cela implique que ces jeunes-là aient exactement les mêmes chances que les autres pour trouver un job, c'est-à-dire qu'ils puissent affronter la compétition à armes égales. Pour moi, le recruteur d'une entreprise doit pouvoir embaucher la personne la plus compétente. Sans autre forme de critère. Sur les trois ou quatre derniers candidats retenus pour le choix final, choisir le blanc parce qu'il est blanc est scandaleux.

Vous aimez dire qu'il faut gérer la multiculturalité. Concrètement?

Lors de ma présidence de la FEB, j'ai côtoyé des patrons de grandes entreprises qui avaient mené des politiques actives d'intégration. Plutôt que d'élaborer des chartes de bonne pratique, j'ai fait le choix, avec ces dirigeants, d'expliquer publiquement les succès de ces politiques. Économiquement, en effet, ces sociétés —je pense notamment à Colruyt, qui fut précurseur en la matière—, sont sorties gagnantes de ce choix. Cette multiculturalité au sein même

d'une entreprise permet à celle-ci d'avoir en ses murs un fidèle reflet de la société. Au-delà de l'aspect humain, cela permet aussi de mieux sentir les attentes du marché. Si j'élargis le concept de diversité à l'égalité entre les sexes, je constate que toutes les entreprises ayant confié des fonctions dirigeantes à des femmes en sont sorties gagnantes, car elles ont bénéficié d'un autre regard. Il est là, l'atout du multiculturalisme, dans la diversité des points de vue en interne, ne serait-ce qu'à l'égard d'un nouveau produit...

L'**«affirmative action»** qui favorise l'engagement de Noirs aux États-Unis, la politique des quotas d'«intouchables» en Inde ou d'autres politiques menées à grande échelle ont aujourd'hui assez de recul pour permettre un constat très mitigé: des politiques volontaristes creusent parfois davantage de fossés qu'elles n'en comblent. Pourtant, on parle de plus en plus chez nous de discrimination positive, d'embauche équitable, de quotas, de CV anonyme...

En France, l'idée d'un CV anonyme a été évoquée pour éviter une première sélection sur la couleur de peau ou sur le patronyme. C'est une très mauvaise idée, car elle ne fait que reporter le problème, s'il doit y en avoir un, le jour du

ne manquent pas où la gestion réussie de la multiculturalité dans une entreprise a donné des idées aux concurrents...

Le secteur de l'intérim est parfois au cœur de polémiques, dans la mesure où certains clients exigent des discriminations à l'embauche. Plusieurs cas ont d'ailleurs été identifiés par l'Inspection sociale flamande. Que pouvez-vous faire dans de tels cas?

La fédération des entreprises d'intérim s'est engagée, dans une charte, à ne pas donner suite de telles demandes de discrimination. De plus, il faut se méfier des généralisations. Souvent, ce n'est pas une entreprise qui discrimine, mais l'un ou l'autre membre du personnel. Chez Daoust, nous avons pour politique de ne pas rompre le contact avec un tel client. Mais nous lui expliquons —sans lui faire la morale, ce qui ne sert à rien— pourquoi nous estimons que sa demande n'a pas de fondement. Nous avons d'ailleurs des assistantes spécialement formées à ce type de situation, y compris d'ailleurs en cas de conflits entre intérimaires... Cela arrive! En tant que société commerciale, nous sommes payés pour fournir à notre client la meilleure personne possible. Ce discours est le seul à tenir.

Le durcissement de la législation anti-discrimination est une réalité. L'an passé, l'entreprise de portes de garage qui refusait des travailleurs d'origine marocaine a été condamnée par la Cour du travail de Bruxelles à verser plus de 11 000 euros de dédommagement au travailleur qui avait démissionné, victime de harcèlement raciste. Une voie à suivre?

Je ne pense pas que c'est comme cela que l'on changera les mentalités. Je redoute d'ailleurs que les personnes partageant les opinions du patron de cette entreprise se sentent renforcées dans leur «combat». Je ne dis pas que cette entreprise ou que certains de ses clients

© AFP

La multiculturalité est souvent présente dans la grande distribution: un reflet de la réalité, mais aussi une meilleure perception du marché.

face à face avec le recruteur... Et celui qui ne désire pas recruter quelqu'un d'origine différente trouvera toujours une faille pour y parvenir.

De même, je suis absolument hostile aux quotas. D'abord, parce que c'est un phénomène privatif de liberté. Ensuite, parce que c'est un processus insultant pour la personne qui sera recrutée de la sorte. On ne va pas la féliciter de s'être fait engager pour ses compétences, mais parce qu'elle appartient à une catégorie protégée! De plus, économiquement, cela n'a aucun sens pour l'entreprise. Celle-ci doit toujours recruter le personnel le plus compétent, condition sine qua non à son développement et à sa rentabilité, c'est-à-dire à sa pérennité.

C'est pourquoi ma stratégie a toujours été de montrer les exemples de réussite. Je crois beaucoup plus aux vertus de la tache d'huile, de l'effet buvard... D'ailleurs, les exemples

La seule bonne stratégie pour accepter la multiculturalité, c'est d'intégrer. Donc de former.

Les accommodements: faut-il s'en accommoder?

Pourquoi le débat sur les accommodements raisonnables a-t-il tant enflammé le Québec? Sans doute parce que la laïcité politique à la québécoise diffère de ses incarnations française et belge, elles-mêmes souvent divergentes, par le fait de l'histoire de cette nation.

La révolution tranquille de la fin du XX^e siècle a en effet introduit une très large sécularisation de la société, en même temps qu'une chute brutale des pratiques religieuses. Mais trop brutale sans doute pour que la grande majorité de la population ne fasse d'ores et déjà plus référence à une croyance en Dieu ou alors comme valeur culturelle de base, notamment dans l'éducation morale des enfants¹.

textes garantissent un traitement sans discrimination liée à la race, au sexe, à la religion ou l'âge. Le paradoxe est que plusieurs de ces textes ont protégé dans un passé récent les libertés des francophones du Canada contre les tentatives, explicites ou larvées, d'assimilation culturelle ou linguistique de la part du monde anglophone. Ils ont donc protégé un style de vie... que certains estiment aujourd'hui menacé par leur «extension» [en fait leur application] à d'autres coutumes, d'autres langues, d'autres conceptions du monde.

Combattre la discrimination «indirecte»

Mais qu'est-ce qu'un accommodement raisonnable? C'est une notion, issue de la jurisprudence associée au monde du travail, qui désigne une forme d'arrangement ou d'assouplissement qui vise à faire respecter le droit à l'égalité, et notamment à combattre la discrimination dite «indirecte» (celle qui, par suite de l'application stricte d'une norme institutionnelle, porte atteinte au droit à l'égalité d'un citoyen). Dans la langue courante, le sens du concept a débordé cette définition juridique et il en est venu à recouvrir toutes les formes d'arrangement consenties par les gestionnaires des organismes publics ou privés à des élèves, des patients, des clients, etc.

Concrètement, le débat dans la société québécoise, qui va déboucher, en février 2007, sur la constitution, au plus haut niveau, d'une Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, a été sans aucun doute allumé par les événements du 11 septembre. Si ces attentats ont frappé le monde entier, il ne faut pas oublier que 650 kilomètres seulement séparent New York de Montréal. Si, de décembre 1985 à avril 2002, seuls 13 cas d'accommodements sont recensés, on en compte quasi autant entre mai 2002 à février 2006, avant de connaître une vraie ébullition entre mars 2006 à juin 2007, où plus de 40 «dilemmes» seront amenés devant l'opinion, essentiellement sur base de vagues médiatiques où la surenchère n'est pas absente et d'une récupération du débat à des fins électorales concomitantes. Un seul exemple: début 2007, le chef de l'opposition Mario Dumont diffusait une lettre ouverte dans laquelle il dénonçait l'*«aplacementisme»* du leadership politique et le *«vieil réflexe minoritaire»* poussant les Québécois à *«courber l'échine»* et à *«s'effacer collectivement»*. Du pain bénit pour les journaux à sensation. Mais toute la presse n'a pas suivi aveuglément.

Beat Streuli, «Guangzhou/Cairo/Sao Paulo 08», dans la salle pont du MAC'S, 2008 - © Courtesy: Beat Streuli et Galerie Erna Hécey, Bruxelles.

À cela s'ajoutent deux spécificités locales. La première est que la dénatalité «impose» à la société québécoise, en friction de plein emploi, d'importer des milliers de travailleurs, la plupart du temps très qualifiés. Cette importation utilitaire est néanmoins largement conçue comme de long terme et les familles de ces travailleurs les accompagnent généralement. Les écoles, les transports publics, la cité sont donc confrontés à d'importantes populations dont les habitudes de vie sont très différentes des leurs. La seconde est que la société québécoise ne peut pas, comme d'autres le font, mettre l'éteignoir sur les demandes, individuelles ou globales, qui lui sont faites d'accepter ces différences: plusieurs

1 Voir le développement de Serge Jaumain, «De la toute-puissance cléricale aux accommodements raisonnables», in *Espace de Libertés* 366, juillet 2008.

Pas d'application en cas de conflit avec un autre droit

Quels sont quelques-uns des cas évoqués? La Commission a enquêté sur la réalité des faits controversés². Ainsi, pour les cours pré-nataux, la perception répandue était que des hommes qui accompagnaient leur conjointe à ces cours en ont été exclus à la demande de femmes musulmanes indisposées par leur présence. En réalité, l'organisme de santé a développé des rencontres de soutien et d'information adaptées à la clientèle très pauvre d'un quartier, formée surtout d'immigrants, qui consultent difficilement les services de santé. Ce service est surtout utilisé par les femmes immigrantes, mais les hommes n'en sont pas formellement exclus. Des cours pré-nataux ordinaires pour les futures mères et leur conjoint sont organisés par ailleurs.

Pour la directive de la Société de l'assurance automobile du Québec qui aurait ordonné à ses évaluatrices de céder la place à un évaluateur lorsqu'il s'agit de faire passer l'examen de conduite automobile aux juifs orthodoxes, il s'agit d'une interprétation manifestement abusive d'un «guide d'accommodement» qui cite un exemple lié à l'examen de conduite, soit le cas d'une cliente musulmane souhaitant passer son examen pratique avec une évaluatrice. Le guide explique que la Société peut répondre à de telles demandes *«si une évaluatrice se trouve alors être disponible»*. Sinon, *«un rendez-vous d'accommodement pourra être donné pour plus tard»*. Le guide précise en outre ceci: *«L'accommodement raisonnable ne s'applique donc pas lorsque la demande vient contredire un autre droit, par exemple le droit à l'égalité des sexes, l'atteinte à l'ordre public ou à la sécurité des lieux et des personnes»*, ce qui est bien l'esprit de la loi.

Un fait divers avait aussi touché les Québécois dans leur folklore traditionnel. Des musulmans se sont présentés un avant-midi à une érablière et ont exigé que le menu soit modifié pour le rendre conforme à leur norme religieuse. Tous les autres clients ont donc été contraints de consommer de la soupe aux pois sans jambon et des fèves au lard «sans lard». Dans l'après-midi, les mêmes musulmans ont pénétré dans la salle de danse, alors bondée, et ont fait interrompre les festivités afin de réciter leur prière. En fait, le menu n'a été adapté, sur base d'un arrangement pris à l'avance, que pour les membres du groupe, qui avait réservé une des quatre salles à manger de l'érablière à son usage exclusif. Mais vu l'affluence, la direction de l'établissement a proposé aux personnes qui voulaient prier d'utiliser plutôt la salle de danse, presque vide à ce moment-là. La prière a duré moins de dix minutes. Mais on peut noter que les clients «ordinaires» n'ont guère reçu d'information sur ces arrangements, ce qui a laissé libre cours à toutes les interprétations.

Ce climat laisse aussi libre cours à la rumeur, comme celle qui voudrait que dans le secteur de l'alimentation, de nombreuses entreprises modifient secrètement leurs recettes et investissent des sommes substantielles pour rendre leurs produits conformes aux normes de la religion juive orthodoxe. Il s'ensuit une importante hausse des prix que les consommateurs absorbent à leur insu. En réalité, l'enquête de la Commission a montré que l'intérêt que manifestent les entreprises pour la certification casher relève de stratégies de marché qui s'étendent à une partie des États-Unis, mais que les frais additionnels restent minimes, sans réelle modification de la composition de leurs produits. Il en est de même de celle qui prétend que le jour du sabbat, des infir-

mières d'un centre de santé à domicile doivent prodiguer des soins à domicile à des patients d'une communauté juive hassidique et doivent se soumettre à des exigences vestimentaires particulières. En fait, les interventions à domicile dans cette communauté représentent 0,1% du nombre total des interventions et doivent être médicalement prescrites. Il n'y a pas d'exigence vestimentaire. Mais cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de demande ou de pression en ce sens. Plusieurs demandes d'accommodement ont déjà été rejetées par ce service de santé.

Des sapins de Noël suspects

Il est d'autres cas à portée beaucoup plus générale. Ainsi, l'autorisation, finalement obtenue, du port du kirpan, couteau traditionnel sikh, à l'école pourvu que le couteau soit glissé dans un étui de bois, alors que les règles veulent plutôt qu'aucune arme ne soit introduite dans l'enceinte scolaire. Ou le projet, aujourd'hui rejeté, de créer un tribunal d'arbitrage selon la Charia pour les affaires familiales, en laissant entendre que les musulmans ontariens avaient désormais une obligation légale de soumettre leurs litiges familiaux à l'arbitrage religieux. Ou la question de l'usage des piscines publiques et du port de vêtements spéciaux à la piscine, où chaque établissement a adopté une attitude différente. On peut s'étonner de l'alacrité de certains débats, portant par exemple sur la «guerre de Noël», la présence d'arbres de Noël dans des lieux publics suscitant de vives controverses. Et les décisions judiciaires, souvent contradictoires, ne contribuent pas à la clarté. Ainsi, dans le cas où des copropriétaires juifs orthodoxes érigent des «souccahs» (petite cabane de bois ou toile temporairement construite à l'automne pour célébrer la fête du Souccoth) sur leurs balcons, il faudra huit ans pour que la Cour suprême renverse toutes les décisions précédentes. Et, en clarifiant le critère d'identification des croyances et des pratiques religieuses protégées par les Chartes, elle sème la confusion: elle retient effectivement celui *«de la croyance sincère et subjective de la personne invoquant sa liberté de religion»*. On devine l'embarras des autorités publiques

Le débat reste donc ouvert³, y compris par les conclusions de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, rendues publiques en mai 2008. On y lit notamment qu'*«en faisant le compte de tout ce que nous avons appris et compris au cours de la dernière année, nous en sommes venus à la conclusion qu'au Québec, les fondements de la vie collective ne se trouvent pas dans une situation critique. Ce à quoi nous faisons face, c'est plutôt à la nécessité d'effectuer des adaptations. Une autre raison milite en faveur de la continuité. Notre société étant suffisamment divisée à l'heure présente, nous devons nous employer à réduire les fractures et les tensions plutôt qu'à les accentuer. Le temps est aux compromis, à la négociation d'équilibres»*. C'est donc davantage un chantier pour le futur qu'un champ de bataille que la Commission estime avoir arpентé. Il reste toutefois incontestable que le travail considérable effectué sur le terrain a induit un effet de médiation globale dont bien des sociétés modernes pourraient s'inspirer.

Frédéric Soumois

2 On trouvera l'ensemble de cette enquête, très étayée, à l'adresse www.accommodements.qc.ca/documentation, qui offre aussi une version intégrale et résumée du rapport de la Commission.

3 Il en est un autre, sur le rôle de la presse dans l'emballage de ces controverses. Pour celui qui voudrait approfondir, le site www.accommodements.qc.ca/documentation propose une étude détaillée de la «période d'ébullition» par Marise Potvin, professeure en sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Montréal. Celle-ci met en évidence de nombreux mécanismes qui sous-agissent dans les médias contemporains. *Les discours de l'information médiatique. La construction du miroir social*, Paris, Nathan, 1997, p.80.

L'entretien de Jean Sloover avec Paul Magnette

Presse d'opinion: une si longue absence...

L'initiative prise par le Ministre du Climat et de l'Énergie pour faire avancer la cause de l'environnement est mal passée auprès des éditorialistes. Le massacre du «Printemps»?

En démocratie, le processus de la décision politique a rarement de quoi enthousiasmer les foules. Singulièrement en Belgique où les dossiers, relevant souvent de compétences à la fois fédérales et régionales comme c'est le cas en matière d'environnement, s'ensabent volontiers dans un labyrinthe institutionnel mal balisé. À l'heure où le pays traverse les turbulences politiques que l'on sait, vouloir donner un coup de pied dans la fourmilière pour faire bouger le curseur, comme l'a fait le Ministre Magnette avec son «Printemps de l'Environnement», s'apparente un peu à un acte de bravoure. Les médias ne l'ont guère relevé. Paul Magnette est déçu, reconnaît des erreurs, mais ne pleure pas sur son sort: en politologue, il cherche à comprendre ce phénomène qui n'a rien d'isolé. Malaise dans la démocratie...

Paul Magnette, avec le «Printemps de l'Environnement», qu'avez-vous exactement voulu faire?

| Paul Magnette: Dès mon entrée au gouvernement fédéral, j'avais examiné ce qui, dans la décision politique en matière d'environnement, fonctionnait bien et ce qui fonctionnait moins bien. Avec la loi de 1997 relative à la politique fédérale de développement durable, je disposais d'un bon outil mais qui souffrait de deux lacunes. Un, un manque de suivi entre le consultatif et le décisionnel. Deux, une absence de coordination suffisante entre le régional et le fédéral. Le «Printemps de l'environnement» devait remédier à ces deux faiblesses.

L'initiative n'était-elle pas imprévisible?

Le «Printemps» a été préparé de longue date et nous y avons consacré des centaines d'heures de travail! Il y a eu trois phases. Nous avons d'abord, avec

les ministres régionaux, les administrations, les interlocuteurs sociaux, la société civile, les scientifiques... inventorié 260 mesures possibles. Un deuxième temps fut consacré à la consultation des «stakeholders»: au sein d'ateliers thématiques, ils ont mis au clair, parmi ces mesures possibles, celles sur lesquelles, selon eux, les politiques devaient s'engager en priorité. Enfin, troisième phase, les responsables politiques ont fait connaître celles sur lesquelles ils s'engageaient effectivement. Concrètement, plus de 80% des mesures ont été retenues. Inespéré...

Mais il ne s'agit que d'engagements à prendre plus tard certaines décisions. Ce mot «engagement» n'était-il pas dès lors ambigu? L'opinion s'attendait à des décisions effectives; pas à de simples promesses...

Et que pouvait-on faire d'autre, dites-moi? Nous avons choisi le terme «engagement» justement parce qu'il était impossible de prendre des décisions dans le cadre du «Printemps». Ce n'est pas un lieu où voter des lois, promulguer des arrêtés ou conclure des accords de branche! Imaginer que seraient court-circuitées les instances décisionnelles traditionnelles, c'est rêver!

Réformisme et Grand Soir

Malgré ces précautions, le résultat final a paru maigre à beaucoup?

L'aboutissement du «Printemps» est un tableau de pilotage où sont consignées les 150 mesures retenues assorties chaque fois du ministre responsable de leur mise en œuvre, de la nature de la décision concrète qui lui incombe, du lieu institutionnel où cette décision doit être formalisée, de la date à laquelle

elle doit l'être, etc. Est-ce là un résultat dérisoire? Bien sûr, il n'est pas facile de bien communiquer sur ce genre de dossier. Mais l'erreur principale est de n'avoir pas pu faire comprendre d'emblée à l'opinion que notre objectif était, non pas de révolutionner les choses, mais de mieux faire fonctionner ce qui pouvait l'être. À notre décharge, il faut reconnaître que le réformisme est moins sexy que le «Grand Soir»...

Même si ses résultats font débat, le «Printemps de l'Environnement» est un processus peu ordinaire. Où réside sa plus grande originalité?

Elle est double. Un, il a dégrippé la machine en faisant faire, à chaque dossier qui se trouvait coincé «dans le pipe-line», un ou deux pas en avant sur la ligne du temps politique. Deux, il a montré que le pouvoir fédéral et les pouvoirs régionaux sont capables de travailler ensemble. Aller ainsi à contre-courant du climat politique qui est celui de la Belgique depuis juin 2007, cela me semble très positif...

Une «spirale de l'opinion»

Les éléments positifs que vous évoquez n'ont guère été mentionnés par la presse. Comment regardez-vous la couverture médiatique dont le «Printemps de l'Environnement» a fait l'objet?

J'ai été déçu. Je savais bien qu'en le lançant, je prenais un risque politique considérable. Ma cellule communication me conseillait d'ailleurs de ne pas me lancer dans une opération aussi «casse-gueule» et de lui préférer plutôt de sympathiques actions de proximité. Il n'y a pas que la réforme de l'État qui rendait délicate l'articulation des niveaux de pouvoirs. Dans les Régions, les législatures sont aussi en fin de cycle, alors qu'au niveau fédéral, le Parlement a été élu il y a un an. S'ajoute encore à cela des majorités discordantes et des différences partisanes. Hilde Crevits et Benoît Lutgen sont démocrates-chrétiens, Évelyne Huytebroeck

appartient à Écolo... Bref, le contexte n'était pas idéal. Mais s'il faut attendre un climat serein en Belgique pour lancer une politique environnementale coordonnée, cela risque de prendre du temps... Et puis, j'estime que ce ne sont pas des considérations en matière de communication qui doivent guider ma ligne de conduite: j'ai une conception plus classique de la politique; je veux faire avancer les choses...

En faisant un pari sur l'intelligence de la presse?

J'ai eu de longues discussions avec les journalistes spécialisés dans les questions environnementales pour tenter de leur expliquer ce que j'ai voulu faire. Malheureusement, ils se sont focalisés sur un seul aspect: les résultats du «Printemps» au regard des problèmes environnementaux de la planète. À cette aune, ses conclusions sont évidemment insuffisantes! Mais le répéter ne fait pas avancer les choses. Le vrai travail politique, c'est trouver la bonne manière de faire évoluer une société complexe structurée par des intérêts souvent contradictoires. Le rôle de ceux qui font profession d'informer la société est donc de voir ce qui est fait, par qui, comment et avec quels moyens. À la décharge de la presse, je dois toutefois ajouter que son regard négatif a largement été nourri par l'attitude des grandes ONG coupeuses: alors qu'elles avaient choisi de participer au «Printemps», © Greenpeace, Inter-Environnement Wallonie, Bond Beter Leefmilieu, WWF ont, *in fine*, torpillé le processus. Les médias se sont alignés sur cette prise de position. Un mimétisme, une «spirale de l'opinion» bien connu des média-logues... Néanmoins, agir de la sorte, c'est scier la branche sur laquelle on est assis: aucun de mes successeurs ne relancera une telle dynamique!

AFP

«Il faut attendre un climat serein en Belgique pour lancer une politique environnementale coordonnée, cela risque de prendre du temps...»

Pour un vrai pluralisme des médias

Si c'était à refaire, vous vous abstiendriez de prendre une telle initiative?

Pas forcément, mais, dans le cadre de la réforme de l'État, je m'assurerais au préalable d'une plus grande capacité de coordination. Les plans d'action nationaux ne peuvent pas se limiter à une simple juxtaposition des plans fédéral et régional comme cela se passe actuellement: il faut de la transversalité. Mais agir dans ce sens sur une simple base volontaire comme je l'ai fait dans le cadre du «Printemps» et puis me faire tirer dessus au point de mettre ma crédibilité politique en péril, cela ne vaut pas le coup! Je connaissais le

décalage temporel avec les assemblées régionales. Ces circonstances défavorables devaient être prises en compte pour évaluer les résultats du «Printemps de l'environnement»; il fallait voir ce qui avait été obtenu malgré elles. Ne pas le faire, c'est prendre le risque de décourager les bonnes volontés ministrielles. Et c'est tout sauf anodin... On assiste depuis un moment à une montée en puissance des éditorialistes. Cette tendance à éditorialiser se diffuse dans toutes les formes d'information. Par ailleurs, les papiers où les chroniqueurs en vue flinguent les personnalités politiques tournent en boucle dans les revues de presse... Cela exerce sur eux des effets terribles! Et les incite à fuir les dossiers difficiles...

Ce que vous évoquez là touche au fonctionnement de la vie démocratique?

Le vrai problème est la structure du capital des groupes de presse. Ils sont engagés dans une course à la vente, ce qui les incite à privilégier les situations conflictuelles, les scandales, le spectaculaire... Cela paie...

Y a-t-il une solution à cette évolution?

Les politiques ne sont pas dupes, ils ont conscience de cette dérive, mais ce sont les règles du jeu. Cela étant, je ne suis pas obsédé par ce dysfonctionnement. Certes, il est très alarmant, mais à l'étranger, la situation est parfois pire encore. Voulez-vous tabloïds...

Est-il pour autant inconcevable de songer à changer ces règles du jeu?

Il faudrait pour cela réinsuffler un vrai pluralisme dans les médias. Le paysage médiatique belge n'est plus polarisé. Chaque rédaction abrite désormais différentes sensibilités idéologiques, ce qui rend les lignes éditoriales illisibles. La situation est différente dans les grandes nations européennes: en France, en Angleterre, en Allemagne, il existe encore une vraie presse d'opinion. C'est une telle presse qu'il faudrait ressusciter. ■

Paul Magnette.

Six années d'euthanasies légales: un bilan

La loi du 28 mai 2002 dériminalisant l'euthanasie dans notre pays est entrée en vigueur le 22 septembre 2002. Depuis six ans, des médecins assurent en toute impunité une mort douce à des patients incurables en grande souffrance qui leur en font la demande, sous le contrôle rétrospectif d'une commission fédérale composée de 16 membres nommés par le Sénat (8 médecins dont 4 professeurs d'université, 4 juristes et 4 représentants de milieux chargés de la problématique des patients incurables).

Il est donc possible et légitime d'estimer si cette législation a atteint ses objectifs, si elle a apaisé les craintes d'abus qui s'étaient exprimées, si elle a mis fin aux controverses qui ont précédé son adoption.

Une initiative audacieuse

Il faut d'abord souligner que le vote de cette loi représentait une initiative audacieuse à divers points de vue. En effet, contrairement aux Pays-Bas, nous n'avions pas bénéficié d'une longue période préalable de tolérance judiciaire ni d'une jurisprudence progressivement acquise. Jusqu'à la veille de l'entrée en vigueur de la loi, l'euthanasie était encore qualifiée dans notre pays de meurtre avec pré-méditation, de sorte que les moyens adéquats à utiliser pour provoquer une mort calme et sans souffrance, n'ayant pas pu être enseignés ni publiés, étaient mal connus des médecins, surtout en Communauté française.

Bien que le soutien de la grande majorité de la population, documenté par plusieurs enquêtes d'opinion, fût acquis à la décriminalisation et que de nombreuses personnalités de tous les milieux, y compris des milliers de médecins, se furent prononcées en

sa faveur, l'hostilité de la hiérarchie de l'Église catholique, de dignitaires des organisations médicales et de personnalités en vue du monde juridique avait été ouvertement proclamée. De plus, le contexte politique européen et mondial, largement influencé par des courants religieux intégristes, était particulièrement défavorable et, à l'exception des Pays-Bas, aucun Etat n'avait légiféré dans ce sens.

Les objectifs sont en grande partie atteints

Le but de la décriminalisation était de permettre le respect des volontés de malades en situation médicale désespérée et en grande souffrance qui souhaitent qu'il soit mis fin à leur vie par une aide médicale active. Mais elle visait aussi, en rendant possible une pratique correcte et contrôlée de l'euthanasie, à mettre fin aux euthanasies clandestines généralement pratiquées par des moyens médicaux inadéquats n'assurant pas une mort dans les conditions souhaitées.

Une moyenne de près de 40 euthanasies mensuelles

Le nombre d'euthanasies pratiquées en accord avec la loi et qui ont donc fait l'objet d'une déclaration à la Commission fédérale de Contrôle a été de plus de 2000 depuis l'entrée en vigueur de la loi, n'ayant pas pu être enseignés ni publiés, étaient mal connus des médecins, surtout en Communauté française.

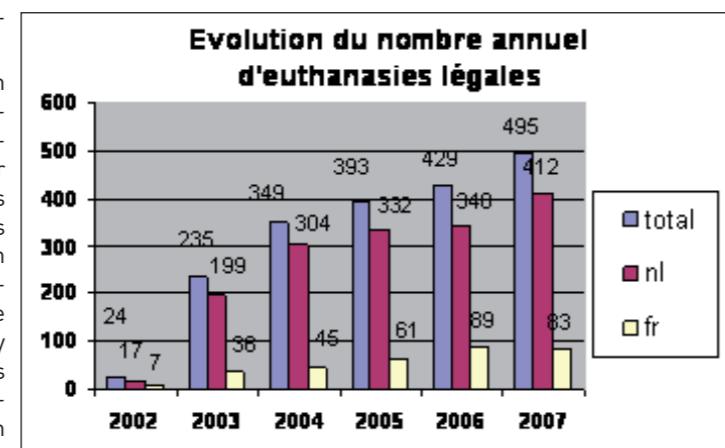


tableau). La moyenne mensuelle a été de 19 par mois en 2003, de 29 en 2004, de 30 en 2005, de 36 en 2006 et de 41 en 2007.

Une progression raisonnable et prévue

La mortalité annuelle en Belgique étant voisine de 100 000 décès, l'euthanasie reste exceptionnelle puisqu'elle ne concerne que près de quatre décès sur mille. Les prédictions alarmistes qui faisaient croire que la légalisation entraînerait une épidémie d'euthanasies ne se sont pas vérifiées. La raison principale est, bien entendu, la volonté de vivre malgré la souffrance pour autant que la vie soit supportable, ce que permettent souvent les soins palliatifs, très développés dans notre pays. Il faut aussi tenir compte des hésitations compréhensibles devant un acte médical exceptionnel ainsi que de la charge émotionnelle pour le médecin qui implique un tel acte, ce qui rend l'euthanasie quasi impossible à envisager si une relation personnelle étroite ne s'est pas établie entre le malade et lui: le rôle du médecin traitant dans cette relation est essentiel.

Le nombre de déclarations d'euthanasie rédigées en français et en néerlandais a mis en évidence une étonnante disparité entre le Nord et le Sud du pays (voir tableau): plus de 80% des euthanasies sont en effet pratiquées en Flandre. Les raisons sont probablement multiples: la plupart des médecins qui ont popularisé la technique à utiliser étaient originaires du Nord du pays; par ailleurs, l'opposition de beaucoup d'équipes palliatives à l'euthanasie semble plus radicale et plus fréquente en Communauté française qu'en Flandre. Enfin, des différences socioculturelles entre le Nord et le Sud du pays peuvent intervenir. Quant au re-

fus de la déclaration, une explication parfois invoquée, elle est peu crédible en raison du risque qu'encourrait le médecin lorsqu'il pratiquait une véritable euthanasie avec les moyens létaux adéquats qui sont facilement contrôlables.

Il s'agissait toujours d'affections incurables particulièrement graves et s'accompagnant de grandes souffrances: des cancers généralisés ayant subi de multiples traitements et suivi des soins palliatifs de longue durée, ainsi que des affections neurologiques évolutives mortelles ou gravement invalidantes. Comme la loi l'autorise, dans un faible pourcentage de cas, la mort n'était pas prévisible à brève échéance.

Des souffrances physiques et psychiques insupportables

Les souffrances physiques relevées le plus fréquemment dans les déclarations sont la cachexie, l'épuisement, la dysphagie, les obstructions digestives à différents niveaux, la dyspnée, les douleurs, les hémorragies, les transfusions répétées, les plaies importantes. Les souffrances psychiques sont essentiellement une dépendance totale, une perte de dignité, la désespérance face à une situation sans issue.

Le plus souvent, les souffrances présentes sont à la fois physiques et psychiques.

Une mort calme dans des conditions souhaitées

Dans 96% des cas, le décès a été obtenu en induisant par injection intraveineuse une inconscience profonde (en général par injection de Pentothal), et (sauf si le décès se produit en quelques minutes dès cette injection, ce qui est fréquent) en injectant ensuite un paralysant neuromusculaire. D'après la littérature médicale, une telle manière d'agir est effectivement la plus adéquate pour remplir les conditions requises pour une euthanasie correcte: décès rapide et calme, sans souffrance ni effets secondaires. Certaines euthanasies ont consisté en l'administration d'un barbiturique en potion que le malade a avalé lui-même. Un tel acte peut être qualifié de «suicide médicalement assisté». Cette manière de procéder est autorisée par la loi (pour autant que les conditions et les procédures légales aient été respectées) puisqu'elle n'impose pas la technique à utiliser.

Il faut souligner aussi une conséquence importante de la légalisation de l'euthanasie qui n'était guère prévue: il s'agit de la proportion importante des décès par euthanasie (plus de 40%) qui ont lieu au domicile du patient. Cette constatation jointe à la présence fréquente de proches au lit du malade pendant l'acte et le caractère calme et rapide de la mort qui survient en quelques minutes de sommeil profond, fait de l'euthanasie lorsqu'elle est réalisée dans un contexte familial favorable et dans des conditions médicales correctes, une fin de vie beaucoup plus humaine que ne l'est fréquemment la mort dite naturelle avec ses souffrances, ses aléas, son agonie de durée imprévisible qui entraîne fréquemment une mort solitaire.

Les craintes d'abus se sont révélées illusoires

Aucun cas n'a nécessité la transmission du dossier aux autorités judiciaires (une telle décision peut être prise à la majorité des deux tiers si la commission estime que les conditions de la loi n'ont pas été respectées).

Contrairement aux craintes manifestées, sincèrement ou non, par certains lors des débats relatifs à la décriminalisation, l'âge avancé n'a pas constitué un facteur favorisant l'euthanasie. La grande majorité des euthanasies concernent en effet des patients âgés de 40 à 79 ans et moins de 20% concernent des patients de plus de 80 ans alors que près de 50% des décès ont lieu dans cette tranche d'âge.

Quant à l'«invasion» par des patients venant de l'étranger dont le spectre a été agité, elle ne s'est pas produite: les exigences légales reprises dans la déclaration à adresser à la commission de contrôle impliquent que le médecin ait suivi le patient de manière continue pendant un temps suffisamment long, ce qui, en pratique, nécessite que celui-ci réside et soit soigné en Belgique.

Des controverses subsistent

Le contexte idéologique propre à une société comme la nôtre où coexistent plusieurs conceptions éthiques entraîne très naturellement des obstacles d'ordre religieux ou philosophique à la pratique de l'euthanasie.

Des entraves, plus ou moins ouvertement avouées, sont mises par les dirigeants de certaines institutions de soins, le plus souvent catholiques, à la pratique de l'euthanasie dans leurs murs. Il n'est donc pas étonnant que, comme l'attestent de nombreux témoignages, des demandes émanant de patients se trouvant dans la situation sans issue prévue par la loi restent sans réponse. Par contre, il n'est pas sans intérêt de relever qu'après de longues hésitations, le Conseil national de l'Ordre des médecins a supprimé l'article du code de déontologie qui interdisait au médecin de «mettre fin à la vie d'un patient, même à sa demande, ou de l'aider à se suicider».

Faute d'espérer pouvoir abolir la loi, certains nostalgiques du respect absolu de la «mort naturelle» rêvent d'imposer des conditions d'application et des contraintes supplémentaires. En sens opposé, la question des mineurs d'âge reste non résolue, la portée de la déclaration anticipée qui ne s'applique actuellement qu'aux états d'inconscience reste très limitée et, enfin, les limites médicales fixées par la loi sont, pour certains, trop étroites. Les débats sur tous ces sujets restent vifs mais il est peu probable que des modifications significatives soient apportées à la loi actuelle dans un avenir proche.

Dans les limites qu'elle s'est fixées, la décriminalisation de l'euthanasie donne aux patients incurables en situation de dégradation irrémédiable de leur qualité de vie, la possibilité légale de solliciter un décès calme et rapide au moment souhaité et aux médecins la possibilité légale d'accéder à cet ultime souhait. En opposition à l'éthique religieuse de soumission à la loi «naturelle», elle fonde, face à la mort, une éthique laïque de liberté, de responsabilité et de solidarité.

Isolées au sein d'une Europe traversée par des courants intégristes de plus en plus virulents, les législations hollandaise et belge restent cependant fragiles. À nous de les défendre.

Dr Marc Englert
Professeur à l'ULB (hon.)
Membre de la Commission fédérale de Contrôle et d'Évaluation de l'Euthanasie

Quelques références bibliographiques

- Drug use in assisted suicide and euthanasia, Battin M.P. et Lipman A.G. éd., Pharmaceutical Products Press, The Haworth Press, New York-London 1996.
- Palliative treatments of last resort Quill T. E. - Ann Intern Med, 2000, 132: 488-93.
- End-of-Life decision-making in six European Countries: descriptive study - van der Heide A, Deliens L, Faisst K, et al - Lancet, 2003; 361: 335-45.
- Euthanasia and other end-of-life decisions in the Netherlands in 1990, 1995, and 2001 - Onwuteaka-Philipsen BD and al. - Lancet, 2003, 362: 935-9.
- Rapports de la Commission fédérale de contrôle et d'évaluation de l'euthanasie www.health.fgov.be/euthanasie/fr

Clonage et cellules souches

Science, éthique ou médecine?

Il y a quinze ans disparaissait le roi qui avait cessé d'être celui de tous les Belges à l'instant même où il refusait d'exercer une de ses prérogatives, la promulgation d'une loi dé penalisant enfin l'avortement dans notre pays. Il se conformait ainsi à l'attitude conservatrice et dogmatique de l'Église catholique romaine, laquelle, cette même année, et par le canal de sa Congrégation pour la doctrine de la foi (dont le Préfet n'était autre à l'époque que Mgr Ratzinger), se dit horrifiée par les «menaces redoutables» contenues dans une communication présentée à un symposium organisé à Montréal par les Sociétés canadienne et américaine de Fertilité.

Cette communication décrivait la séparation des deux premières cellules (blastomères) résultant de la division d'un zygote humain obtenu par fécondation *in vitro* mais impropre au transfert intra-utérin du fait de son état triploïde (fécondation par deux

spermatozoïdes). Ces blastomères survécurent et se divisèrent à leur tour. La perspective d'un clonage de l'espèce humaine par *multiplication embryonnaire* offrait à Rome une nouvelle occasion de rappeler son opposition à toute intervention de l'homme dans le processus de sa reproduction. Cette tempête dans un verre d'eau (bénite) contrastait singulièrement avec le peu d'écho que suscita la communication de Montréal dans le milieu des embryologistes. Il ne s'agissait en effet que d'une nouvelle confirmation du pouvoir de régulation des stades précoce du développement d'un animal prouvé expérimentalement en 1891 déjà par Hans Driesch chez les oursins et, plus tard, chez la souris par le Professeur Jacques Monod à l'ULB.

La perspective d'accroître la production de certains animaux d'élevage d'intérêt par multiplication embryonnaire fut le moteur d'un courant de recherche au début des années 1980, mais les faibles rendements eurent bien vite raison de ces programmes, remplacés, depuis la naissance de Dolly en 1996, par le transfert de noyaux dans des ovocytes énucleés. Le spectre d'un «clonage horizontal» cédait ainsi le pas à celui d'un «clonage vertical» et les débats éthiques s'en trouvaient ravivés.

À la naissance de Dolly, le mot clone, forgé en 1903 par le botaniste hollandais H.J. Webber pour désigner l'ensemble des plantules obtenues par la reproduction végétative (non sexuée) d'une plante, s'appliquait soudain à un individu isolé qui était la réplique génétique d'une brebis décédée et dont on avait conservé des cellules mammaires. Le noyau d'une de celles-ci avait été transféré dans un ovocyte préalablement privé de son propre matériel génétique. L'ovocyte ainsi manipulé et devenu *in vitro* un pré-embryon «nt» (pour «*nuclear transfer*») poursuivit son

développement jusqu'au terme après avoir été positionné dans le tractus génital d'une brebis porteuse. Dolly résultait donc d'un développement embryonnaire en tous points semblable à celui des autres agneaux sans toutefois avoir été mis en route par une fécondation. Vinrent ensuite d'autres moutons clonés ainsi que des porcs, chèvres, bêtes bovines, chevaux, chats, chiens, rats, souris, zébus, cerfs, et même une mule, hybride stérile d'un âne et d'une jument.

Il était donc imaginable d'appliquer cette démarche à l'espèce humaine. Ceci explique que dans les jours qui suivirent l'annonce de la naissance de Dolly, le Président des États-Unis, le Président de la Commission européenne, le Vatican et bien d'autres lancèrent un appel pour que soient mises en place des règles strictes de contrôle pouvant aller jusqu'à l'interdiction immédiate et complète de tout clonage humain. À ce jour, et malgré les déclarations délirantes de quelques individus en mal de publicité ou très mal intentionnés, nul ne semble heureusement s'être autorisé à placer une telle construction dans les conditions indispensables à son développement ultérieur, à savoir l'utérus d'une mère porteuse, acte par ailleurs légalement proscrit dans de nombreux pays. C'est principalement au nom du respect de la dignité humaine qu'est condamnée a priori la naissance programmée d'un enfant qui serait la réplique exacte, la «photocopie» d'un individu vivant ou ayant existé. Ce seul fait le priverait de toute personnalité propre puisqu'il ne serait qu'un moyen de satisfaire une curiosité, un fantasme, voire l'attrait du gain.

Certains scénarios parfois évoqués sont en effet tout bonnement inacceptables. Il en va ainsi du rêve de l'immortalité de l'homme mégalomane ou de son désir irrépressible de pouvoir, d'une motivation idéologique de puissance et de gloire mêlée au mercantilisme, ou encore de l'accès à une réserve d'organes immunocompatibles. D'autres scénarios comme le clonage d'un en-

fant dont la mort est prévue sont tout aussi déraisonnables sans pour autant revêtir le caractère insoutenable des précédents.

Tenant compte par ailleurs du très faible taux de réussite de la méthode et de l'émergence d'anomalies après la naissance, science et conscience se rejoignent pour condamner par avance tout clonage reproductif humain que la loi française relative à la bioéthique de 6 août 2004 qualifie de «*crime contre l'espèce humaine*». Faut-il pour autant, comme l'impose cette même loi, prohiber la conception d'embryons et toute forme de clonage à des fins scientifiques? Nombreux sont les chercheurs qui dénoncent cette radicalisation, les privant notamment de la possibilité de produire des pré-embryons et, mieux encore, des pré-embryons «nt» comme source de cellules souches embryonnaires (ESCs).

C'est en 1981 que les Professeurs Gail Martin aux États-Unis et Martin Evans en Grande-Bretagne produisaient pour la première fois des lignées cellulaires immortelles de souris à partir d'une sous-population de cellules du blastocyste, très jeune (pré-)embryon destiné à s'implanter dans l'utérus de la mère. Certaines cellules de l'«amas embryogène» du blastocyste sont, comme le nom l'indique, destinées -renouvellement incessant revient donc à produire en quantité illimitée des cellules conservant le pouvoir de se différencier sans restriction en chacun des types cellulaires constitutifs de nos organes: peau, foie, muscles, pancréas, sang, cœur, cerveau... Ce pouvoir intrinsèque des ESCs, parfaitement conforme à leur origine, est qualifié de «pluripotentialité».

Le terrain des applications de la production et de la différenciation induite des ESCs fut rapidement occupé avec succès par les embryologistes bien sûr mais aussi par les pathologistes soucieux de disposer de modèles animaux de maladies humaines¹.

Les premières ESCs humaines furent obtenues en 1998. Elles offraient donc la perspective de nouveaux développements dans le domaine de la thérapie cellulaire de substitution ou médecine régénérative, laquelle consiste à corriger des maladies métaboliques héréditaires ou non (diabète), dégénératives (maladies de Parkinson ou d'Alzheimer) ou encore les conséquences de lésions graves (infarctus, grands brûlés) par la greffe de cellules saines. Chaque or-

gane, chaque tissu possède son propre contingent de cellules ayant échappé aux stades ultimes de la différenciation. Ces cellules «progénitrices» ou précurseurs assurent tout au long de la vie le maintien et la réparation de nos tissus mais, à la différence des cellules souches, elles sont mortelles, ce qui limite leur utilisation. Les ESCs offrent quant à elles le double avantage de s'autorenouveler indéfiniment tout en restant pluripotentes.

L'obstacle majeur à l'utilisation des ESCs humaines était donc d'ordre éthique

«L'ignorance sous toutes ses formes est l'ennemi, et ne pas la combattre revient à l'aider»

Donald Johanson

¹ Ce nouveau courant de recherches fut couronné de la plus belle manière par l'attribution en 2007 du Prix Nobel de Physiologie ou Médecine à M. Evans, M. Capecchi et O. Smithies.

² iSCNT pour *interspecific Somatic Cell Nuclear Transfer*.

Pour en finir avec Dieu de Richard Dawkins

Dieu est-il programmé dans notre cerveau par la sélection naturelle?

«L'athéisme est presque toujours la marque d'une saine indépendance d'esprit et, à vrai dire, d'un esprit sain».

Biologiste néo-darwinien et pourfendeur de la théorie du dessein intelligent, Richard Dawkins est également l'un des ténors de l'athéisme anglo-saxon. À la suite d'un documentaire sur la religion diffusé sur les ondes britanniques, il a publié en 2006 *The God Delusion*, un best-seller vendu à plus de deux millions d'exemplaires. La traduction française est parue il y a peu chez Laffont sous le titre *Pour en finir avec Dieu*: un livre riche dont il est difficile de rendre compte en quelques lignes. La phrase du romancier américain R.M. Pirsig en donne assez bien le ton: «*Quand une personne souffre d'une illusion, on appelle cela la folie. Quand beaucoup de gens souffrent d'une illusion, on appelle cela la religion*».

Dawkins passe à la moulinette chacun des arguments bien connus, et même usés jusqu'à la corde, censés prouver l'existence d'un Dieu créateur. Il s'en prend aussi bien au théisme qu'au déisme (un théisme dilué), au panthéisme (de l'athéisme enjolivé) et à l'agnosticisme, attitude tiédasse qui ménage la chèvre et le chou. En un mot, c'est non pas une version particulière de Dieu ou des dieux qu'il attaque de front, mais «tout ce qui est surnaturel», tous les dieux «partout et chaque fois qu'on les a inventés ou qu'on les inventera». Ce faisant, il lui arrive d'enfoncer des portes ouvertes, mais il le fait avec fracas, talent et humour. Il est magistral lorsqu'il démontre, Bible ouverte, que ce livre n'est pas à conseiller aux enfants pour élaborer leurs principes moraux, ou que les croyants ne peuvent se prévaloir d'une moralité supérieure aux incroyants, ou encore lorsqu'il clame que l'endoctrinement religieux que

l'on fait subir aux enfants relève de la maltraitance psychologique. Faisant fi du respect que l'on est censé afficher devant les convictions religieuses (sujet tabou dans le monde anglo-saxon, américain en particulier, plus que chez nous), il tient la foi non seulement pour un délire pur et simple, mais aussi pour un délire dangereux qui, depuis Mathusalem, conduit aux intolérances meurtrières.

Là où Dawkins est le plus original et le plus percutant, c'est lorsqu'il pose pour principe que «la présence ou l'absence d'une super-intelligence créatrice est sans équivoque une question scientifique». Et de s'emporter contre le cliché selon lequel la science s'occupera du comment alors que seule la théologie aurait les moyens de répondre au pourquoi. Il reprend l'argument de l'hypercomplexité du monde vivant, si souvent avancé par les défenseurs du dessein intelligent, et le retourne contre l'hypothèse d'un Horloger ou Ingénieur de l'Univers. En définitive, la pseudo-explication du dessein intelligent revient à coller l'étiquette «Dieu» sur notre ignorance, et Dawkins traque ce Dieu jusque dans son dernier refuge que lui offrent les lacunes de la science. En darwinien, il raisonne de la sorte: «*Comme la sélection naturelle a horreur du gaspillage, tout trait omniprésent dans une espèce —comme la religion— doit lui procurer un certain avantage sinon il n'aurait pas survécu*».

De nombreuses et passionnantes pages du livre tentent dès lors de répondre à la question suivante: quel est donc cet avantage que procure la religion? Ou, pour le dire autrement, quelle est donc la

cause ultime du besoin de créer des dieux? Parmi les stimulantes pistes de réflexion (à défaut de réponse), j'épingle au passage: la religion serait-elle un placebo qui prolonge la vie en réduisant le stress? Le secret de sa longévité résiderait-il dans la configuration du cerveau humain programmé par la sélection naturelle de façon à ce que les enfants croient ce que leur enseignent les aînés de la tribu? À moins que cette longévité ne s'explique par le fait que la religion encourage l'idée de loyauté et d'amour fraternel dans le groupe, et aide ainsi le groupe en question à survivre aux dépens des groupes moins religieux? La sélection naturelle ayant programmé dans nos cerveaux des impératifs altruistes, notre sens moral n'aurait-il pas, lui aussi, une origine darwinienne? La religion serait-elle un produit dérivé d'une prédisposition innée de notre esprit à être dualiste et créationniste afin d'expliquer le monde qui nous entoure?

Dans son introduction, Dawkins proclame qu'«il est réaliste, courageux et merveilleux de vouloir être athée» et qu'il n'y a pas de quoi s'en excuser. «*Bien au contraire, écrit-il, il faut en être fier, et regarder la tête haute, droit devant soi, vers l'horizon au loin, car l'athéisme est presque toujours la marque d'une saine indépendance d'esprit et, à vrai dire, d'un esprit sain*». Je gage que les lecteurs d'*Espace de Libertés* seront nombreux à lire ce bel ouvrage et à apprécier la façon dont l'auteur relance le semipérennel débat entre ceux pour qui le ciel est habité et ceux pour qui il est vide. ■

Xavier De Schutter

Richard Dawkins, *Pour en finir avec Dieu*, trad. M.F. Desjeux-Lefort, éditions Laffont, 2008.



Participez à la Convention 2009!

Le 7 mars 2009 est, d'ores et déjà, une date à retenir pour tous les laïques. Ce jour-là, notre Convention 2009 se tiendra à Charleroi dans les bâtiments de l'Université du travail Paul Pastur. Elle sera suivie d'une séance académique pour fêter, déjà, les 40 ans du Centre d'Action laïque (CAL).

Étant donné que, conformément à l'axe 2¹ du Plan stratégique, notre assemblée générale a entériné le principe qu'il «est important d'aller vers le public laïque, d'établir une reliance pour une plus grande visibilité des actions du mouvement laïque»², cette Convention se veut résolument différente des précédentes: l'idée principale est d'ouvrir la laïcité organisée et d'aller à la rencontre de citoyens et citoyennes extérieurs à nos associations.

En effet, le mouvement laïque a une activité et des réalisations que, de l'extérieur, on ne soupçonne pas. Des positions souvent courageuses, en pointe, qu'il importe de faire connaître et de confronter au débat citoyen. Là réside un des principaux enjeux de cette vaste démarche citoyenne: dans l'instauration d'un dialogue entre la laïcité organisée et ce peuple laïque défini dans notre Plan stratégique comme «ceux qui ne nous connaissent pas»³.

Un programme diversifié

D'ici là, en attendant le 7 mars prochain, d'Enghien à Liège, de Hamme-Mille à Chimay, la parole sera donc au peuple laïque à l'occasion des diverses rencontres et activités organisées par bon nombre de composantes de notre mouvement laïque.

Déjà, du programme des activités de la Convention, ressortent différents thèmes chers à notre mouvement: droits de l'Homme, démocratie et lutte contre les extrémismes, école, fin de vie, lutte contre la pauvreté, liberté d'expression, enfermement sous toutes ses formes, égalité entre hommes et femmes, questions éthiques, asile et immigration,

construction européenne... Autant d'occasions d'affiner nos positions et de comprendre les inquiétudes, les interrogations du peuple laïque compte tenu de nos défis à cinq ans.

Des partenariats à faire émerger

Pour que cette Convention soit un succès, il est donc indispensable que nos activités de ces prochains mois soient, d'une façon ou d'une autre, relayées vers un public bien plus large que celui que nous touchons habituellement. Pour ce faire, il est utile que chacun puisse diffuser l'information au-delà de son cercle de partenaires habituels pour toucher tous ceux qui, sur tel ou tel domaine, sont actifs et aptes à relayer une information.

Le mouvement laïque n'est bien sûr pas le seul à traiter des différents sujets précités. Des articulations sont à trouver, à susciter. En fonction des thèmes de prédilection retenus par chacun pour le second semestre 2008, il sera judicieux de s'appuyer sur les capacités de relais, d'agents démultiplieurs des acteurs associatifs impliqués sur le thème choisi. Il faudra ainsi recréer des partenariats sur les questions qui émergeront des rencontres, aller chercher, en fonction des thématiques abordées tout au long de la Convention ceux qui sont déjà actifs et/ou sensibilisés⁴ de façon à leur faire connaître le rôle et les potentialités du mouvement laïque.

De la sorte, chacun peut ainsi apporter sa pierre à l'édifice de la convention que nous mettons en œuvre et bénéficier, aussi, de la visibilité qui lui sera donnée.

Pour participer à ce processus, faire connaître vos activités et vous tenir informé de ce qui sera organisé, n'hésitez pas à vous adresser au délégué à la Convention et à consulter le site du CAL*. ■

en Communauté française, nous pourrons aussi tenter d'initier ou de pérenniser des partenariats sur le long terme avec des acteurs de terrain.

Une implication de toutes les composantes du mouvement laïque

C'est donc lors de l'assemblée générale du CAL du mois de mars 2008 que le mouvement laïque a décidé d'organiser, sur plusieurs mois, une Convention. Il s'agit d'un projet collectif porté par toutes les composantes de notre mouvement.

De manière générale, il est donc important que les activités déjà programmées débouchent toujours sur une invitation à aller plus loin, à savoir notre Convention du 7 mars 2009: approfondissement de la discussion, mise en commun des réflexions, occasion de se retrouver...

Mais dans ce cadre, les activités organisées par toutes les composantes du mouvement laïque jusqu'au mois de mars 2009 sont évidemment les bienvenues pour intégrer le programme de la Convention.

De la sorte, chacun peut ainsi apporter sa pierre à l'édifice de la convention que nous mettons en œuvre et bénéficier, aussi, de la visibilité qui lui sera donnée.

Pour participer à ce processus, faire connaître vos activités et vous tenir informé de ce qui sera organisé, n'hésitez pas à vous adresser au délégué à la Convention et à consulter le site du CAL*. ■

¹ Construire des ponts entre la laïcité organisée et le peuple laïque.

² Les abonnés d'*Espace de Libertés* trouveront dans ce numéro un exemplaire du Plan stratégique.

³ Procès-verbal de l'AG du 15 mars 2008.

³ Ou encore comme «l'ensemble des citoyens qui, sans pour autant être impliqués dans nos institutions, adhèrent aux mêmes valeurs et projets sociaux que le mouvement laïque».

⁴ Et donc aller voir ceux qui sont des relais de cette population qui, sans en être, se rapproche de nous: milieu associatif (Ciré, CNCD-11.11.11, Article 27...), syndicats...

* Benoît Van der Meerschen, Centre d'Action Laïque asbl Campus de la Plaine ULB - CP 236 1050 Bruxelles - Tél.: +32.2.627.68.31 - Fax: +32.2.627.68.01 - Email: benoit.vandermeerschen@laicite.be - Site Internet: http://www.laicite.be

Nos 40 ans, un moment pour fédérer en interne aussi

En cette prochaine année 2009, le CAL aura 40 ans. Cela se fête. Nous le ferons en même temps que la Convention, ce qui nous permettra aussi, en interne, de nous retrouver, de rechercher une meilleure cohérence d'ensemble du mouvement et de faire encore mieux connaître à l'extérieur ses combats et ses réalisations. Cet anniversaire sera aussi une occasion de rendre hommage à tous ces militants qui sont et font notre mouvement.

Passeur de culture, passeur de frontières

Le cinéma sème à tous vents

Si la multiculturalité est un fait et le multiculturalisme un idéal, le cinéma, loisir de masse, ne serait-il pas, dans une perspective tout aussi idéale, un outil de choix pour promouvoir un tel projet? Quel meilleur médium que le cinéma pour véhiculer une vision de la condition humaine dans sa diversité sociétale, ethnique, culturelle? Voilà les questions qui affleurent logiquement dans le contexte d'un débat sur le cinéma et le multiculturel.

Mais alors que l'on pourrait poursuivre avec des considérations telles que «Comment l'enjeu du multiculturalisme va-t-il infiltrer le cinéma?», ou «L'Europe multiculturelle a-t-elle besoin du cinéma pour exister?», on a envie de s'arrêter net.

Le cinéma ne serait-il pas, en effet, quelque qualité qu'on veuille bien lui prêter, un instrument foncièrement transculturel, d'entrée de jeu? Invention moderne, il constitue, en première instance, un système d'exploitation. Les frères Lumière se sont d'ailleurs, dans un premier temps, réservé les droits sur l'usage du cinématographe, n'en concédant la licence qu'à l'un ou l'autre pays, tout en en faisant la publicité tous azimuts. Et c'est justement cette logique commerciale qui, dès le départ, garanti la circulation de cette découverte jusqu'en Russie, en Chine, à Bombay, Osaka... Dès 1896, on aura ainsi des vues de Tokyo, tournées par Shiro Asano. Les droits sur le cinématographe furent jalousement gardés, mais uniquement pour pouvoir les vendre au plus offrant!

Nous n'en sommes évidemment plus à ce climat de «guerre des brevets» telle qu'a pu la déclencher Thomas Edison en 1897, mais l'industrie cinématographique n'en représente pas moins, aujourd'hui plus que jamais, un enjeu économique majeur pour ses pays producteurs, les États-Unis et l'Inde en tête. Dans son essence, le cinéma est forcément transculturel, non par souci d'équité dans la représentation des cultures, mais parce qu'il ne vit que dans la mesure où il est regardé,

diffusé et, de préférence, exporté. À cet égard, il a ceci de particulier que la langue ne représente pas un frein à sa diffusion, non seulement parce qu'il était muet à ses débuts, mais aussi, tout simplement, du fait que l'image est compréhensible par tous, de façon immédiate.

D'autre part, la «couleur locale» au cinéma n'exclut pas l'universalité du propos, au contraire. Il suffit de songer au corpus de l'un des plus grands cinéastes modernes, le Japonais Yasujiro Ozu, né il y cent ans, lui qui aura inlassablement relaté les micro-événements survenant au sein de la cellule familiale japonaise, toujours un peu la même, de film en film. Or, ce qui peut sembler d'un intérêt circonscrit à un environnement culturel donné se retrouve, pour cette même raison, à la portée de tous. Une communication interculturelle s'établit d'elle-même et le regard qu'Ozu pose sur ses personnages se dirige aussi sûrement dans notre direction. Sa fine observation des petites brèches que la modernisation crée dans les rapports humains ne nous est pour le moins pas étrangère. Est-ce la raison pour laquelle l'Allemand Wim Wenders part dans les années 80 sur les traces du Tokyo d'Ozu et réalise *Tokyo-ga*?

De Satyajit Ray à Renoir

C'est cette même confrérie spirituelle, transfrontalière, qui fond les univers respectifs de l'Indien Satyajit Ray et du

Français Jean Renoir lorsque ce dernier tourne au début des années cinquante *Le Fleuve à Calcutta*. C'est Satyajit Ray en personne qui aide Renoir à repérer les lieux de tournage. Une même douceur élégiaque, typique au cinéaste indien, imprègne cette œuvre que Renoir décide de réaliser, après sept années infructueuses passées à Hollywood... Il est en outre assez touchant d'apprendre que le dernier film de Wes Anderson *The Darjeeling Limited*, voyage initiatique de trois frères occidentaux à travers l'Inde, serait lui-même inspiré par *Le Fleuve*, un rapprochement dont l'Américain ne s'est aperçu qu'une fois interrogé à ce sujet par le cinéaste français Arnaud Desplechin...

Il existe pourtant bien un volontarisme en matière de multiculturalisme, phénomène somme toute récent. Le terme multiculturalisme est né au Canada, dont la diversité ethnique constitue un fondement. Son gouvernement établit une loi, *La loi sur le multiculturalisme canadien*, adoptée en 1988. Elle vise à soutenir l'égalité entre les diverses communautés en matière d'accès à l'emploi, d'identité linguistique, de représentation médiatique, culturelle. Un cinéaste à la visibilité internationale comme Atom Egoyan, Arménien né au Caire mais établi au Canada, a pu en bénéficier au début de sa carrière. Cela étant dit, le cinéma canadien ne jouit pas pour autant d'une notoriété ou d'un rayonnement particulier hors de ses frontières.

La thématique multiculturelle appliquée au cinéma renferme le paradoxe

selon lequel la promotion volontariste d'un groupe culturel, ethnique ou social est aussi propre à le condamner au repli. Vouloir renforcer une identité culturelle peut tout aussi bien confiner au particularisme étroit.

Par exemple, dans les années septante aux États-Unis, naît un cinéma, celui de la *Blaxploitation*, réalisé et produit par des Noirs et destiné à un public noir. Signe que cette communauté, lasse de se voir éternellement figurée au cinéma dans de petits rôles de gentils larbins, a trouvé vital à un moment donné de pourvoir elle-même à sa représentation, en dépit du diktat blanc. Mais ce cas de figure évoque aussi une voie possible vers la ghettoïsation. La *Blaxploitation* constitue aujourd'hui une anecdote dans l'histoire du cinéma, un épiphénomène dont on ne retient plus que les bandes originales des films. L'ensemble de cette production, plutôt médiocre, n'est finalement que l'émanation d'un groupe qui se regarde lui-même.

Du côté des minorités sexuelles, les films dits lesbien et gay font l'objet de festivals, mais un coup d'œil sur le site du festival organisé à Bruxelles au Botanique nous indique sur la page d'accueil qu'il s'agit d'un «lieu de plaisir et d'identification». Pour ceux qui se sentent déjà exclus par cette mention, ils seront peut-être rassurés, dans la section cinéma du site, titrée en grands caractères «Une programmation pour tous les goûts», par la phrase «Comme la tradition l'exige, notre équipe mixte a veillé à ce qu'il y en ait pour tous les goûts (mais de préciser)... d'abord, pour satisfaire tant notre public gay que lesbien».

La notion de pluralisme s'entend ici de manière ciblée et ne dépasse pas le cadre de la communauté concernée. Ce concept récent de multiculturalisme se décline différemment en fonction des... cultures. Théoriquement, l'idéal républicain français, jacobin, s'accorde mal de ce culte de la différence puisqu'il prône l'universalisme des valeurs républicaines, ainsi que la neutralité culturelle de l'État. Ce cadre n'est guère propice à reconnaître officiellement la diversité culturelle. La révolution multiculturelle ne serait donc pas un point fort français.

Cependant l'on se souvient du principe d'*exception culturelle* et des efforts de Jack Lang pour défendre la France contre l'impérialisme culturel américain. Depuis, nous avons eu droit, il

est vrai, à de retentissants et mastodontiques *Astérix et Cie*, rivalisant, pour ce qui est des entrées en salle, avec les *blockbusters* américains. Mais en guise de cliché de la culture cinématographique française, peut-être aurait-il mieux valu, aux yeux du monde entier, en rester aux élégants atermoiements marivaudiens circonscrits au 16^e arrondissement de Paris. À moins que ne prennent le relais les «films de banlieue», que l'on a vu se multiplier dès les années nonante (*La Haine*, *Rai...*), ou alors les films sur les idiomes locaux, vu le succès phénoménal remporté par *Bienvenue chez les Ch'tis*...

Au lieu de refléter la réalité, s'y substituer?

Cette année cannoise se sera distinguée par une diversité de provenance des réalisations, mais plus frappante encore est la frontière, outrepassée elle aussi, entre fiction et documentaire, puisque la Palme est revenue à un film joué par de vrais professeurs et de vrais élèves: *Entre les murs* de Laurent Cantet, d'après le roman de François Bégaudeau. On pourrait même avancer le fait que le cinéma

a servi de modèle pour la construction de la demeure d'un ponte de la mafia napolitaine? Pourtant, le film *Scarface* ne s'occupe guère de refléter une réalité culturelle: il est au contraire porté par une outrance hallucinatoire, un délire strictement cinématographique.

Le cinéma, par définition, passe les frontières. Le noyau classique du cinéma occidental nous vient, ne l'oublions pas, d'Européens ayant migré aux États-Unis pendant la Seconde Guerre mondiale. Hollywood représente en effet le *melting pot* culturel absolu. C'est par exemple un indécrottable Irlandais, John Ford, qui est devenu le maître du western, genre multiethnique par excellence, prenant comme point de départ le conflit culturel qui sépare les Américains natifs d'un côté et les pionniers éleveurs de vaches de l'autre. On sait à quel point ce vaste territoire disputé par les cow-boys et les Indiens a pu captiver le monde, au point que le monde entier a fini par porter les jeans des cow-boys en question.

Vouloir renforcer une identité culturelle peut tout aussi bien confiner au particularisme étroit.

Une scène du film *The Darjeeling Limited* de Wes Anderson, inspiré par *Le Fleuve* de Jean Renoir, lui-même inspiré par Satyajit Ray.

est tellement culturel qu'au lieu de refléter une réalité, il se substitue à elle. N'est-il pas remarquable d'apprendre par le best-seller de Roberto Savinio, *Gomorra* (dont l'adaptation au cinéma faisait aussi partie de la sélection de Cannes), que la luxueuse maison qu'occupe Al Pacino, le nabab de la cocaïne de *Scarface*, film réalisé en 1983 par Brian de Palma,

Peut-être que le multiculturalisme au cinéma, c'est l'idée qu'un film donnera une représentation forcément multiculturelle d'une vie, bon gré mal gré, forcément multiculturelle, sans que cela doive passer par une Constitution ou par une table ronde.

Vera Kotaji

Au MAC'S

Calamita Cosmica

qu'en 1990, lors de la rétrospective de l'artiste au musée de Lyon. Suite à son décès, le monstre fut décarcassé pour être plus aisément stocké et seulement connu par l'unique polaroïd pris par son auteur. L'objet avait tout pour faire fantasmer. Restauré en 2005, le mégasquelette a pu entamer une «tournée européenne» depuis Ancône, ville natale de l'artiste, en passant par Milan, Versailles, Hambourg et Hornu. Il ira ensuite reposer à Foligno dans une chapelle réaffectée à son usage exclusif.

Le Mac's a réinstallé l'œuvre selon la volonté initiale de l'artiste: un lieu clos —le magasin au foin— que l'on initie par une vision arrière de la boîte crânienne. On découvre alors les deux particularités du prodige: une haute tige dorée s'élançant du médius droit vers la voûte aimantée, et un nasal grotesque digne de Cyrano ou d'un étrange volatile. Cette «aiguille cosmique», qui donne son nom à l'œuvre, serait-il le gnomon des antiques cadrans solaires, mesurant ici un temps immatériel et immortel? Tandis que le nasal serait un pied de nez à la mort inéluctable, à la manière dont les frères Chapman avaient mis un nez de clown au squelette décharné

Ben Durant

Danser avec la mort

Moyen Âge et Renaissance s'interrogèrent sur une mort omniprésente qui fascinait et effrayait, mais comment l'apprivoiser si ce n'est en lui donnant apparence humaine: un squelette vêtu d'un linceul et armé d'une faux. À partir du XIV^e siècle, suite aux ravages de la Peste noire, elle mène la danse à travers toute l'Europe dans les charniers et les églises. La plus célèbre des Danses macabres fut exécutée en 1440 sur les murs du cimetière de Bâle: elle dépèce 39 couples enlacés où la mort saisit le vif, à travers tous les états de la société civile et religieuse; au son diabolique des tambours et des fifres, la joyeuse sarabande emmène le pape et l'empereur, le nourrisson fermant la ronde.

À ces danses macabres succéderont les Triomphes de la Mort, un concept nouveau qui faisait de la Mort une figure toute-puissante, se substituant au Jugement dernier pour en faire un relais plus laïque, plus stoïcien et moins chrétien.

Petite mais dense, de Wolgemut à Wim Delvoye, en passant par Ensor, Munch, Delvaux et Alechinsky, l'exposition de l'Abbaye des Dunes fait ricaner la mort. Dommage qu'elle se conjugue uniquement en flamand. ■

B. D.

Dansen met de dood, Abbaye des Dunes, Koksijde - Jusqu'au 19 octobre 2008. www.tenduinen.be

«La presse a longuement parlé de ce squelette, lorsqu'on l'a mis en vente à l'Hôtel Drouot. Vous pensez! Un squelette féminin unijambiste!»

Léo Malet

Gino De Dominicis: *Calamita Cosmica* - Jusqu'au 14 septembre 2008, MAC'S - Site du Grand Hornu, rue Sainte-Louise 82, 7031 Hornu. Du mardi au dimanche de 10 à 18 h. Tél.: 065 6521 21.

de «Sex and Death» en 2004. Ce bec nasal revient de manière récurrente dans le travail de Dominicis, telle une signature donnant une touche sarcastique là où l'on ne verrait qu'une allusion colossale à notre fin inéluctable, puisqu'il s'agit bien ici d'une Vanité contemporaine, dont seul le gigantisme tranche sur les modèles anciens. Ce gigantisme lui-même s'inscrit d'ailleurs, lui aussi, dans cette nouvelle appréhension de l'espace comme nous l'ont récemment proposé des sculpteurs comme Jeff Koons, Ron Mueck, Jan Fabre, Anish Kapoor ou Richard Serra. Dorénavant le spectateur est devenu un arpenteur de macrocosmes. Ramené à une dimension naniste, il est, à juste titre, mal à l'aise face à ces sculptures érigées par des géants: comment ne pas se sentir terriblement petit devant les plaques hautes de quinze mètres de Serra ou la carcasse de ce Titan tombé du ciel?

L'attitude volontairement provocatrice et mystérieuse de Dominicis, peut-être davantage que son art, a notamment influencé une nouvelle génération d'artistes italiens, comme Maurizio Catelan dont les frères Chapman avaient mis un nez de clown au squelette décharné

Frédéric Seron, plus connu sous son pseudonyme de Clarke, est un dessinateur né en 1965. Il est l'auteur de nombreuses séries, dont certaines ne comportent qu'un seul tome, dont la plus connue est *Mélusine* qu'il anime avec Gilson depuis 1995. Les aventures de la petite sorcière publiée par Dupuis en sont à leur 22^e album. En 2004, il se lance seul dans la publication au Lombard, dans la collection «Troisième degré», de la série *Mister President*. Le quatrième album, *La Guerre du Golfe*, est sorti en janvier 2008¹. Pour présenter cette série, rien de mieux que de citer le quatrième de couverture: «Il est le gardien du Monde libre, le défenseur des valeurs occidentales, il possède le plus gros stock de missiles thermonucléaires de la planète, il est l'ami de Charlton Heston, le chantre du capitalisme, le général en chef des armées de la paix universelle, l'apôtre du libéralisme économique. Ses seuls ennemis sont les terroristes musulmans, les voitures japonaises et les immigrés clandestins. Il peut faire sauter la galaxie en pressant un simple petit bouton, son téléphone est rouge, sa maison est blanche, il est con comme un balai. C'est *Mister President*».

Vous considérez-vous comme un dessinateur s'inscrivant dans une longue série de caricaturistes (Daumier, Jam, Kroll...)

Absolument pas.

Un caricaturiste est quelqu'un qui réagit à chaud et ne «crée» pas son personnage. Il utilise la matière première brute et se place dans un rôle de commentateur engagé.

Ce qui m'intéresse, c'est justement

la création (d'un univers, de personnages...) et l'opportunité de «laisser vivre» sa série.

C'est pourquoi, d'emblée, je n'ai pas donné à *Mister President* les traits de Bush: je voulais qu'il puisse vivre indépendamment de son modèle. C'est également, en partie, le pourquoi de l'aspect didactique de la série: je voulais qu'elle puisse être lue dans quinze ans en dehors de son contexte politique actuel. Ça reste avant tout de la bande dessinée...

À ce propos, y a-t-il des dessinateurs, ou plus largement des artistes, qui vous ont marqué et inspiré?

Rien. En fait, je l'aime plutôt bien comme acteur et j'ai des sentiments mitigés sur le bonhomme. Je ne pense pas qu'un acteur qui a fait autant de films engagés, écologiques, sociaux, dans les années 60, puisse être entièrement mauvais. Mais bon, je ne le connais pas, je n'ai pas envie d'approfondir notre relation et puis,

électrique, mais ces découvertes courent de l'enfance à l'âge adulte...

Clarke, *La guerre du Golfe*, tome 4.

Le «héros» de *Mister President* est clairement une caricature de George W. Bush. Qu'allez-vous faire après les élections aux USA?

Héhé. Je vais continuer comme si de rien n'était, en espérant que personne ne s'aperçoive de quoi que ce soit.

Au fait, avez-vous un pronostic concernant ces élections?

Je ne suis pas politologue. Mais je continue à penser que McCain reste le grand favori, même si, en Europe, on continue à faire comme s'il n'existe pas face à ses deux rivaux plus... conformes à nos envies (ndl: Hillary Clinton ne s'était pas encore retirée de la course à la Maison-Blanche).

Que vous a fait (feu) Charlton Heston pour qu'il soit maltraité dans chacun des albums?

¹ Les trois premiers s'intitulent respectivement *Mister president en voyage* et *Time machine*.

² Trois albums parus dans la collection «Humour Libre» chez Dupuis entre 1998 et 2000 et dont le troisième, *Crise de foi*, dénonce avec énormément d'humour les sectes, le spiritisme et autres formes de croyance. Nous recommandons plus particulièrement la planche *La question du crucifix*.

BD - Une interview de Frédéric Seron, alias Clarke

Mister President

toute façon, c'est trop tard depuis une semaine...

La bande dessinée peut-elle aborder tous les sujets?

Oui.

Avez-vous des limites dans votre humour très «Monty python»?

Tout le monde a des limites. Le principal est de bien les connaître, que ce soit pour naviguer entre elles ou les dépasser...

Pourriez-vous expliciter les limites que vous vous donnez dans l'humour?

Quand je parle de limites à dépasser, ou à canaliser, il s'agit de limites techniques, capacitaires... Je trouve qu'il est bon, en tant qu'auteur, de se connaître suffisamment et d'appréhender ses propres points forts et imperfections afin de mieux les utiliser. Quant aux limites «éthiques», c'est-à-dire la réponse à la fameuse question «peut-on rire ou parler de tout?», je pense définitivement que oui. Mais il y a la manière. Aborder un sujet, quel qu'il soit, est une affaire délicate. Si c'est pour le faire sans intelligence, sans coup d'œil original et pertinent, il vaut mieux faire une petite sieste...

Pour vous, peut-on faire de l'art pour l'art ou l'art doit-il refléter le monde?

Celui qui prétend faire de l'art pour l'art est un menteur. L'art reflète toujours une vision du monde propre à l'artiste, quelle qu'elle soit...

Dans ce sens, vous considérez-vous comme un artiste engagé?

Certainement pas. Si je voulais être engagé, j'affûterais autrement mon discours dans mes pages. Ce que je fais n'a d'autre prétention que de faire rire, même si je me permets une vision du monde -la mienne- qui peut faire office d'engagement...

Votre vision de la démocratie américaine est particulièrement acide. Enfin si on peut parler de démocratie?

Justement, ce n'est pas la démocratie telle que je la connais (ou telle que je la rêve, sans doute). Mais ce n'est également pas un monopole américain: les mêmes travers existent partout dans

le monde. Les Américains sont juste ceux qui font le plus de bruit...

Les leçons de décryptage politique, y compris dans les jeux, travaux pratiques et les «historical facts» qui rythment les albums, sont excellentes. Effectuez-vous un gros travail de documentation?

Merci. Eh oui, je me documente beaucoup! Mais, encore une fois, je ne suis pas politologue et mes appréciations ou commentaires doivent sembler très sommaires à quelqu'un de bien informé. Cependant, je pense qu'ils sont nécessaires: je veux que cette série ne se contente pas d'être une caricature sans fond réel. Je tiens à amener quelque chose de moi en affinant le discours.

Au terme de cet entretien, je vous trouve très (trop) modeste sur votre analyse politique. Je pense, contrairement à ce que vous semblez dire, que votre discours par la BD peut avoir plus de portée

que celui de politologue.

Je suis entièrement d'accord, dans le sens où plus de personnes lisent de la BD de nos jours que des analyses politiques... Donc, je touche probablement plus de gens. Mais la portée est moindre car mon propos est évidemment moins affiné et certainement moins clairvoyant. En fait, je ne fais que dessiner ce que tout le monde pense, je ne crois pas proposer une vision très pertinente, pointue ou inattendue du sujet...

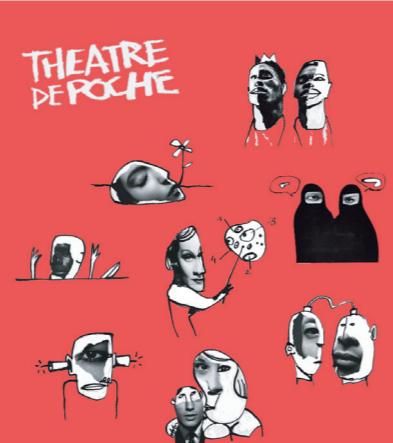
Finalement, quelles sont les réactions à ces albums, notamment aux histoires sur la France et la Belgique?

Excellent en général. D'abord, parce que le sujet est somme toute assez consensuel, mais également parce que les lecteurs ont l'impression que je partage leur incompréhension et leur peur face à tant de bêtise et d'immoralité. Et que je les fais rire avec... On en revient à l'auto-thérapie de la première question... ■

Propos recueillis par Julien Dohet

Le Théâtre de Poche offre un avantage à nos abonnés!

**Abonnez-vous et recevez
un second abonnement/carte à moitié prix**



Saison 2008/2009 au Théâtre de Poche

Abonnez-vous et recevez un second abonnement/carte à moitié prix !!

Plus d'infos: 02/647 27 26 ou www.poche.be

Le théâtre de Poche offre aux trois premiers abonnés qui nous téléphoneront dès réception de leur magazine un abonnement gratuit! Téléphonez-nous vite au 02 627 68 11 (Chantal Wuilmot) pour recevoir un abonnement gratuit pour la saison 2008/2009!

Si vous n'êtes pas parmi les premiers à nous appeler, adressez-vous directement au Poche en vous référant à cette annonce pour bénéficier de cette offre.